

Aujourd'hui



S3 CANADIEN 2
WHALES 1

Dans un match où le jeu défensif était à l'honneur, le Canadien a difficilement eu raison des Whalers de Hartford 2 à 1. Claude Lemieux et Guy Carbonneau ont marqué.

A4 ARMÉNIE

Beaucoup des vêtements reçus par la communauté arménienne de Montréal à l'intention des victimes du séisme sont jugés inutilisables et finissent dans un dépotoir.

B4 LANAUDIÈRE

Le chef d'orchestre russe Semyon Vekshstein est engagé par le Festival d'été de Lanaudière, aux titres de principal chef d'orchestre et conseiller à la direction artistique.

B10 ISRAËL

Le Likoud (droite nationaliste) et le Parti travailliste s'entendent sur la formation d'un gouvernement élargi sous la direction du premier ministre sortant Yitzhak Shamir.



C1 LA MODE

Noël, c'est l'occasion, pour les enfants, de porter leurs plus beaux atours, ou le velours et les dentelles constituent le nec plus ultra d'une mode bouillonnante d'idées.

Sommaire

Annnonces classées

immobilier.....	C5 à C7
marchandises.....	C7, C8
emr. is.....	C8
automobiles.....	C8, C9
propositions d'affaires.....	A12
Arts et spectacles	
informations.....	B4 à B9
horaires.....	B6
Bandes dessinées.....	C6
Bridge.....	C12
Décès.....	C11
Economie.....	A9 à A18
Etes-vous observateur? ...	C5
Feuilleton.....	C7
Horoscope.....	C9
Le monde.....	B10, B11
Mots croisés.....	C9, S10
Mot mystère.....	C10
Television.....	B4, B5, B8
Tribune libre.....	B2
Vivre aujourd'hui.....	
La mode.....	C1 à C4

Le Manitoba se dissocie de l'accord du lac Meech

d'après Canadian Press
WINNIPEG

L'accord du lac Meech a subi hier au Manitoba un coup extrêmement sérieux, lorsque le premier ministre Gary Filmon a fait savoir que la récente décision du premier ministre Robert Bourassa concernant la langue d'affichage rendait inutile toute poursuite de cette initiative.

On sait que le Manitoba et le Nouveau-Brunswick sont les seules provinces qui n'ont pas encore ratifié l'accord. L'assentiment des dix provinces est nécessaire avant que l'entente ne puisse entrer en vigueur, et la date

limite pour sa ratification a été fixée à juin 1990.

M. Filmon, qui avait soutenu le lac Meech et avait soumis la semaine dernière à la Législature manitobaine une résolution proposant sa ratification, a déclaré toutefois hier devant l'assemblée qu'à son avis, «la décision prise par le gouvernement du Québec de restreindre les droits linguistiques des minorités dans cette province violait l'esprit même de l'accord du lac Meech, qui impartissait précisément à tous les gouvernements l'obligation fondamentale de protéger ces droits».

M. Filmon a demandé la réunion d'une conférence des premiers ministres pour tenter de sauver l'accord en persuadant M. Bou-

rasa de restaurer les droits des anglophones dont il a annoncé dimanche la limitation.

Le premier ministre manitobain a soutenu que sa décision de dissocier son gouvernement de l'accord était la plus dure qu'il ait eu à prendre depuis le début de sa carrière. «J'ai néanmoins conclu que le débat sur la résolution soumise à la Législature et les audiences publiques prévues ne serviraient plus aucun but concret, et qu'ils risqueraient même de soulever un sentiment anti-Québec extrêmement négatif.»

M. Filmon a révélé qu'il avait avisé à l'avance personnellement M. Bourassa de son

VOIR MEECH EN A 2



PHOTO CP

Gary Filmon: «Je fais ce qui est bon pour le Manitoba dans les circonstances.»

● A 3: Montréal a des réserves

● A 9: les commerçants attendent

● B 1: Bouchard approuve Québec

● B 2: l'éditorial de Claude Masson

● B 3: la chronique de Lysiane Gagnon

● B 12: Laberge avertit Bourassa

Affichage: Bourassa ira de l'avant en dépit du Manitoba

MARIO FONTAINE
QUÉBEC

Le premier ministre Robert Bourassa ira de l'avant avec son projet de loi sur la langue d'affichage, en dépit de la menace du Manitoba de saboter l'accord du lac Meech au nom de la minorité anglo-québécoise.

Ottawa veut convoquer les premiers ministres

MAURICE JANNARD
du bureau de La Presse
OTTAWA

Conscient qu'il vient de perdre l'initiative du débat constitutionnel à la suite du nouveau projet de loi québécois sur l'affichage et du refus du Manitoba d'endosser l'accord du lac Meech, le gouvernement fédéral juge nécessaire de convoquer une rencontre de tous les premiers ministres pour le début de 1989.

Hier, le premier ministre Brian Mulroney a refusé de condamner la décision de Robert Bourassa concernant l'affichage, mais il est clair que le dirigeant fédéral n'est pas d'accord avec la manière de procéder du gouvernement provincial, qui a eu recours à la clause nonobstant.

À la Chambre des Communes, M. Mulroney a déclaré: «J'ai toujours pensé que la clause dérogatoire était incompatible avec l'existence de la Charte des droits». Puis, il a expliqué sa position dans la controverse présente: «Je me suis farouchement opposé quand l'ancien gouvernement (Trudeau) l'a incluse dans la Constitution de 1981. Comme citoyen, je trouve les deux chartes (fédérale et québécoise) incompatibles. Donc, je n'ai pas suggéré à M. Bourassa ni à un autre premier ministre de se servir de la clause dérogatoire».

M. Mulroney a indiqué qu'il avait parlé à Robert Bourassa, dimanche. Il lui a alors dit qu'Ottawa souhaitait voir s'appliquer le jugement de la Cour suprême, qui accorde une prédominance au français mais dans le respect des droits de la minorité linguistique. Brian Mulroney n'a pas précisé toutefois s'il favorisait l'affichage bilingue en tous lieux.

Lowell Murray

Plus tard, en réaction à la décision du premier ministre manitobain, Gary Filmon, de retirer de son calendrier législatif la résolution portant sur l'entente du lac Meech, le ministre fédéral responsable des relations avec les provinces, Lowell Murray, a affirmé que M. Filmon commettait une erreur.

Le ministre Murray a reconnu

Réagissant hier à la décision de son homologue manitobain Gary Filmon de reporter le débat sur l'entente constitutionnelle, M. Bourassa n'a en effet promis aucun assouplissement supplémentaire susceptible de permettre le bilinguisme à l'extérieur des commerces. Et il a répété que l'entente constitutionnelle du lac Meech doit être adoptée telle quelle.

Très calme, le chef du gouvernement s'est malgré tout employé à désamorcer la vive réaction du gouvernement Filmon au débat linguistique québécois. «Je peux comprendre M. Filmon, a dit M. Bourassa. Il est minoritaire. S'il veut éviter un backlash anti-Québec à cause d'une mauvaise compréhension de ma position sur la langue, je le comprends de reporter le débat pour accroître les chances d'une adoption à un moment ultérieur».

Selon lui, ce ne sera qu'une question de semaines ou de mois avant que l'Assemblée législative de Winnipeg ne soit à nouveau saisie du débat sur l'entente visant à ramener le Québec dans le giron constitutionnel canadien. Et il ne doute pas que le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, les deux provinces récalcitrantes, finiront par la ratifier elles aussi.

M. Filmon a proposé hier une rencontre des premiers ministres pour dénouer l'impasse. Robert Bourassa serait disposé à y participer — sauf le jour de Noël —, mais écarte à l'avance toute modification: «Si on ouvre l'accord du lac Meech, on le détruit».

On expliquait hier, au bureau du premier ministre Filmon, que le gouvernement du Manitoba a retiré sa résolution non pas à cause des imperfections de l'accord constitutionnel, mais pour protester contre le recours, par Québec, de la clause dérogatoire lui permettant de se soustraire au jugement de la Cour suprême sur la langue d'affichage.

L'accord du lac Meech parle d'harmonie entre les deux communautés linguistiques. Or, le projet de loi de M. Bourassa va à l'encontre de cette harmonie, soutient-on à Winnipeg. Les trois partis représentés au Parlement ont unanimement applaudi au retrait de la proposition sur le lac Meech.

Nouveau-Brunswick

Il pourrait toutefois en être autrement au Nouveau-Brunswick. Le premier ministre Frank McKenna exposera en effet sa position cet avant-midi et, dans son entourage, on expliquait hier que, contrairement au Manitoba, le processus d'audiences publiques sera entamé tel que prévu fin janvier. Mais on scrute la situation manitobaine à la loupe, et



PHOTO CP

L'entente constitutionnelle du lac Meech doit être adoptée telle quelle, a dit Robert Bourassa.

Québec ouvre la voie à des districts bilingues

Les règlements découlant de la loi 178 ne seront pas connus avant plusieurs mois

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec a l'intention de réglementer l'affichage bilingue à l'intérieur des grands commerces, selon l'endroit où ils se trouvent. Mais les règlements qui préciseront la «nette prédominance» du français ne seront pas prêts avant plusieurs mois.

Hier, en conférence de presse, le ministre responsable de l'application de la loi 101, Guy Rivard, a reconnu que la rédaction et l'application des règlements découlant de son projet de loi 178 — déposé hier à l'Assemblée nationale — allaient constituer un véritable casse-tête.

«Il faudra faire ça avec du vrai monde. Il ne faut pas arriver avec quelque chose qui n'aura pas d'avenir, qui soit ridicule», a-t-il soutenu. Mais l'intervention du gouvernement paraissait marquée au

coin de l'improvisation: bien que la décision en faveur de l'affichage bilingue à l'intérieur ait été discutée depuis des mois, aucune des règles qui serviront à définir ce qui constituera «une nette prédominance du français», permise par le verdict de la Cour suprême, n'a été établie.

Ce qui est clair toutefois, c'est que l'affichage intérieur devra être destiné aux clients qui ont pénétré dans l'établissement. Les annonces dans les vitrines pouvant être lues de l'extérieur seront donc considérées comme de l'affichage extérieur, donc unilingues françaises.

Destiné à combler le vide juridique créé par la Cour suprême, le projet de loi 178 modifie notamment l'article 58 de la loi 101. Cette nouvelle version sera protégée contre les contestations en cour par une clause dérogatoire qui la soustraira à l'application des chartes des droits canadienne et québécoise.

Dans son projet de loi, Québec maintient l'affichage unilingue français pour les entreprises qui ont 50 employés et plus, «à moins qu'elles ne soient titulaires d'un certificat de francisation et qu'elles ne se conforment aux conditions et modalités que l'Office de la langue française peut déterminer par règlement».

Les grands commerces — plus de 50 employés — devront ainsi justifier aux yeux de l'OLF leur besoin de recourir à une autre langue que le français dans l'affichage.

Deux critères seront retenus par l'Office, l'emplacement des commerces et la langue de leur clientèle, prévoit M. Rivard.

Districts

Le ministre a reconnu que ces normes pourraient mener à délimiter, dans les faits, des districts où l'affichage intérieur bilingue

VOIR QUÉBEC EN A 2

OU ALLEZ-VOUS?

EN VACANCES

PAS ENCORE CHEZ LA BELLE-MÈRE!

NON, EN VOYAGE CETTE FOIS-CI

QUAND AVEZ-VOUS DÉCIDÉ DE PARTIR EN VOYAGE?

Depuis que Cubatours demande 499\$ + 50\$ de taxes pour 1 semaine et 699\$ + 50\$ de taxes pour 2 semaines, tout inclus.

\$499 pour 1 semaine!

Oui à partir de 499\$ pour 1 semaine et à partir de 699\$ pour 2 semaines. Départs tous les vendredis.

Le tarif inclut le transport aérien, 1 ou 2 semaines au Club El Abra, les repas et toutes les activités sportives comme la plongée sous-marine, l'équitation, la planche à voile, le ski nautique, le tennis et bien d'autres choses.

\$499

ATTENDEZ! ON VIENT AVEC VOUS.

APPELEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

Quinquagénaire assassiné par un jeune voleur

GILLES ST-JEAN

■ Peu avant de fêter son 60^e anniversaire, un résident de Beauharnois a été assassiné vers le 9 décembre dans un bois de Saint-Antoine-Abbé, au sud-est de Valleyfield, par un jeune homme de 19 ans qui voulait le voler.

Le corps de Georges Dorais a été découvert hier matin vers 7 h dans le bois situé en bordure du Rang huit, par des enquêteurs de l'unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec à Montréal: c'est le présumé assassin qui a dit aux policiers où trouver le cadavre.

Le quinquagénaire aurait été étranglé par son agresseur, dont l'identité n'a pas été dévoilée.

L'homme aurait eu 60 ans le 11 décembre. Sa voiture avait été trouvée dimanche, vers midi, dans un bois de la région de Sainte-Martine, à l'est de Valleyfield. L'enquête a établi que le propriétaire de la voiture, dont des piè-

ces manquaient, n'avait pas été revu vivant depuis le 9 novembre, vers 13 h 30.

Les enquêteurs, sous la direction du caporal Jean-Luc Paquin, ont pris la relève des policiers du détachement local.

Quant au jeune homme, qui a été arrêté dans la nuit d'hier, il devrait comparaître ce matin en Cour des sessions de la paix à Valleyfield. Il est reconnu dans la région pour être un consommateur de drogue.

Le corps gelé de la victime a été conduit au Laboratoire de médecine légale, où une autopsie sera pratiquée ce matin.

Fait peu fréquent, le coroner-investigateur de Montréal, le docteur Térésa Sourour, a été conduit sur les lieux à bord d'un hélicoptère de la SQ. On désirait, semble-t-il, faire appel aux connaissances du docteur Sourour, qui fut médecin légiste.

Il semble que l'assassin ait attiré sa victime sur les lieux du meurtre en invoquant des raisons personnelles.

Dirigeant de «Cannabis Montréal» condamné à cinq ans de pénitencier

JOYCE NAPIER

■ L'un des leaders de «Cannabis Montréal», organisme qui lutte pour faire légaliser la vente du haschisch, a été condamné hier à cinq ans de pénitencier pour une kyrielle d'accusations de trafic et de possession de stupéfiants.

Michel Lalancette, 31 ans, avait plaidé coupable au printemps dernier, après avoir été arrêté pour la troisième fois par les policiers de la Communauté urbaine de Montréal, et traduit devant le tribunal. Au moment de son arrestation, en effet, il était en instance de procès pour une autre série d'offenses en vertu de la Loi sur les stupéfiants et était en liberté sous caution de \$ 1 000.

En rendant sa décision, le juge Marc Lamarre, de la Cour du Québec, a noté que M. Lalancette, contrairement à ce qu'avait tenté d'établir son avocat, n'est pas un idéaliste, mais bien un individu qui faisait le trafic de stupéfiants uniquement pour des «raisons mercantiles».

Lors des représentations sur sentence, l'avocat de l'accusé, Me Pierre Pannacio, a fait valoir que le tribunal devait être clément, son client n'étant pas un crimi-

nel. M. Lalancette exploitait «ouvertement» son commerce dans son établissement, Café Choses et Autres, rue Lafontaine à Montréal, un restaurant qui a été vendu depuis. Le but des opérations de «Cannabis Montréal» était de promouvoir la vente libre de haschisch et de marijuana, a dit l'avocat, notant qu'en fait son client n'était que le «Robin des bois du centre-sud».

En revanche, le procureur de la Couronne, Me Daniel Brunet, a suggéré au tribunal de condamner l'accusé qui n'en était pas à ses premiers démêlés avec la justice, à sept ans de pénitencier.

M. Lalancette a été arrêté une première fois en mai 1987. La police a alors saisi 393 grammes de haschisch, 300 grammes de champignons magiques, de la marijuana, et \$ 20 000.

Remis en liberté sous conditions, M. Lalancette a été arrêté une deuxième fois en mars dernier. Encore une fois, les policiers ont saisi 300 grammes de haschisch, des champignons magiques et \$ 16 000. Il a été remis en liberté sous caution de \$ 1 000.

Lors de sa troisième arrestation, les policiers ont saisi 253 grammes de haschisch, 60 grammes de marijuana et un revolver de calibre .25 volé.

Lavallois arrêté après une chasse à l'homme

GILLES ST-JEAN

■ Un Lavallois de 29 ans comparaitra ce matin en Cour des sessions de la paix sous une série d'accusations relatives à deux vols à main armée survenus hier matin dans une caisse populaire et une banque du nord de la métropole.

L'homme a été arrêté hier matin par les agents Bourget et Morand, du district 44 (Saint-Michel), après une chasse à l'homme commencée vers 11 h 45. Les policiers, qui travaillaient à bord de l'auto-patrouille 44-1, avaient reçu un appel pour un hold-up survenu quelques minutes avant à la Caisse populaire Henri-Bourassa, au 2612 est, boulevard Henri-Bourassa.

Les policiers ont pris en chasse une voiture suspectée qu'ils ont suivie jusqu'à la rue Rivard, à Laval. La rue finissant en cul-de-sac, les deux fuyards sont descendus de leur auto, et l'un d'eux a ouvert le feu sur l'auto-patrouille. Les policiers ont répliqué et l'un

des deux suspects s'est rendu tandis que l'autre a pris la fuite.

L'homme a été arrêté et remis aux enquêteurs de la section des vols qualifiés, des sergents-détectives Raymond Campeau et André Cormier. Les policiers ont trouvé dans la voiture la somme de \$ 2 000, des gants, des cagoules, ainsi qu'un revolver de calibre .22, un fusil de calibre 20 et une carabine 30-30 aux canons tronçonnés; les trois armes étaient chargées à bloc.

De source policière, il semble que le suspect, identifié comme Serge Desjardins, connu de la police, était également recherché pour un autre vol commis hier matin dans une succursale de la Banque canadienne impériale de commerce, au 8550, rue Langevin, ainsi qu'en rapport avec d'autres affaires.

Le suspect aurait confié à la police qu'il voulait de l'argent pour se procurer de la cocaïne.

Il sera accusé de quatre vols qualifiés, d'usage d'arme à feu dans un dessein dangereux, de complot et de tentative de meurtre contre les agents du poste 44.

SUITE DE LA UNE

MEECH

Le Manitoba se dissocie de l'accord du lac Meech

intention, mais qu'il n'en avait pas discuté avec le premier ministre Brian Mulroney, qu'il avait simplement avisé de sa décision par lettre.

«Après avoir pris connaissance de mon point de vue, M. Bourassa a souligné qu'il lui fallait faire ce qu'il jugeait bon pour le Québec, et je pense que j'ai fait ce qui est bon pour le Manitoba dans les circonstances.»

Avant même ce développement, l'accord était déjà en difficulté au Manitoba, où le gouvernement conservateur minoritaire de M. Filmon ne disposait pas des voix nécessaires à son adoption. Les conservateurs ne détiennent en effet que 24 sièges à Winnipeg, contre 21 pour les libéraux et 12 pour les néo-démocrates.

Les leaders libéral et néo-démocrate, Sharon Carstairs et Gary Doer, s'étaient entendus pour exiger des modifications à l'accord, qui entraînerait selon eux les pouvoirs fédéraux concernant les programmes sociaux nationaux et menaçait les droits constitutionnels. Ils affirmaient en outre que l'accord rendrait virtuellement impossible toute réforme du Sénat.

Mme Carstairs a déclaré hier que maintenant que la résolution avait été enrayée, les provinces et le gouvernement fédéral allaient pouvoir reprendre les négociations pour rédiger un meilleur document.

S'exprimant alternativement dans les deux langues officielles, le leader libéral a souligné que la protection des droits des minorités était cruciale et qu'il était essentiel que l'accord soit modifié pour assurer cette protection.

«J'espère que nous pourrions maintenant reprendre les pourparlers et négocier une meilleure entente», a-t-elle dit après avoir, en compagnie de M. Doer, soutenu la motion de retrait présentée par M. Filmon. □

BOURASSA

Affichage: Bourassa ira de l'avant en dépit du Manitoba

on réitère la préoccupation de Fredericton devant l'accord.

La situation est complexe, convient Robert Bourassa. Sa position sur l'affichage suscite une certaine nervosité, fait-il valoir, tout comme son appui au libre-échange l'a fait dans un passé récent.

De plus, dit-il, les positions varient du tout au tout lorsqu'on aborde la question linguistique:

le chef du Nouveau Parti démocratique du Manitoba dénonce son utilisation de la clause dérogatoire, le chef du NPD québécois la trouve au contraire trop souple vis-à-vis la communauté anglophone.

Rémillard en colère

Par rapport au calme olympien de M. Bourassa, son ministre des Affaires intergouvernementales paraissait autrement plus perturbé, hier, par le croc-en-jambe du Manitoba. Si Gil Rémillard s'est refusé à parler de chantage de la part de Winnipeg, il a déploré à plusieurs reprises le lien qu'on y fait entre l'accord du lac Meech et le projet de loi 178.

En ce qui concerne le Québec, d'avertir M. Rémillard, la discussion sur l'entente constitutionnelle est terminée. Et il n'est absolument pas question de participer à quelque nouvelle discussion constitutionnelle que ce soit tant que le lac Meech n'aura pas été adopté.

«Le Québec n'a aucune leçon à recevoir des provinces ou du gouvernement fédéral en ce qui regarde le traitement des minorités», a lancé le ministre. Selon lui, c'est le Canada tout entier qui va y perdre si le lac Meech sombre.

Le leader de l'opposition péquiste à l'Assemblée nationale, Guy Chevrette, a lui aussi été cinglant, mais davantage contre le gouvernement Bourassa que celui de Gary Filmon.

La réaction du Manitoba n'est pas surprenante, a laissé tomber M. Chevrette: elle n'aurait pas été plus virulente si Robert Bourassa s'était tenu debout et avait maintenu l'affichage unilingue français à l'intérieur des commerces. □

QUÉBEC

Québec ouvre la porte à des districts bilingues

serait permis, compte tenu de la langue de la population.

Pour M. Rivard, Québec ne souhaite pas voir les grandes surfaces afficher en anglais là où le consommateur n'en a pas besoin. Il a cité en exemple «un magasin Zeller's à Chicoutimi», un cas où le commerce n'aurait aucune raison d'informer ses clients en anglais, selon lui.

Pour le ministre, la permission d'afficher dans une autre langue que le français n'amènera pas une pluie d'affiches bilingues. «Le commerçant adaptera son comportement aux désirs de sa clientèle», prévoit-il.

Le gouvernement n'est pas enclin à des mesures coercitives. Ces grandes chaînes — dont la plupart n'ont pas encore de certificat

de francisation — discuteront prochainement avec les représentants de l'OLF, chargé d'établir la réglementation.

Ces commerces devront d'abord obtenir leur certificat. Après 11 ans d'application de la loi 101, seulement 65 p. cent des entreprises de 50 employés et plus se conformeront aux normes.

Statu quo

En attendant, vraisemblablement pour plusieurs mois encore, les grandes chaînes de magasins devront maintenir leur affichage intérieur en français seulement.

«On ne peut parler de plusieurs années, mais de quelques mois» a reconnu un adjoint de M. Rivard.

Déjà, les commerces comptant quatre employés et moins pouvaient afficher dans une autre langue que le français. À l'Assemblée nationale, le premier ministre Bourassa a rappelé hier que cet «assouplissement» à la loi 101, accepté par le Parti québécois, permettait à 67 p. cent des commerces québécois d'afficher dans une autre langue que le français, à l'intérieur.

Les commerces comptant de cinq à 50 employés auront eux-mêmes à interpréter dans leur affichage ce qui constitue pour eux la «nette prédominance» du français, le temps que l'Office édicte ses règles.

M. Rivard répugne à mesurer les droits «selon la grosseur des lettres». Le nombre des affiches et leur emplacement marquera la prédominance du français. Il est généralement admis que l'inscription française devra surmonter les autres. Mettre les deux au même niveau serait inacceptable, selon le ministre, qui rappelle que pour affirmer la prédominance du système métrique, Ottawa avait d'ailleurs imposé que les kilogrammes soient inscrits en haut des livres.

Le ministre a reconnu que la permission obtenue par certaines municipalités d'afficher dans une autre langue que le français, à l'extérieur, restait un problème. La loi 101 prévoit que lorsque la population anglophone est suffisante, la ville peut afficher dans les deux langues. «On est encore en réflexion là-dessus», a-t-il dit.

Pour les commerces, la loi 178 prévoit que l'affichage public extérieur restera strictement français.

Les affiches à l'intérieur d'un centre commercial, de même que l'affichage des commerces qui ne constituent en fait qu'un kiosque à aires ouvertes; dans ces mails, devront aussi maintenir l'unilinguisme français.

L'affichage restera aussi uniquement en français à l'intérieur des autobus et des taxis. Se trouve aussi protégé tout l'affichage des

couloirs souterrains de Montréal et des stations de métro.

Le gouvernement a décidé de protéger d'une clause «nonobstant» son projet de loi d'une douzaine d'articles. Dans les faits, il prévient ainsi toutes nouvelles poursuites axées sur les dispositions de la loi 101 sur l'affichage commercial. □

OTTAWA

Ottawa veut convoquer les premiers ministres

qu'Ottawa n'avait pas le contrôle sur ce qui se passait dans les provinces, mais il trouve utile que les principaux acteurs se voient le plus vite possible.

«Je constate que M. Filmon a demandé une réunion des premiers ministres. Je dis tout simplement qu'il y aura sans doute lieu, dans le mois de janvier ou février, de tenir une telle rencontre informelle au niveau des premiers ministres et plus tard, sans doute, une réunion plus formelle.»

En 1984, peu de temps après son élection, Brian Mulroney avait convoqué ses homologues pour une rencontre dite informelle, à Ottawa, au cours de laquelle il fut décidé de tenir quelques mois plus tard une rencontre de tous les premiers ministres, avec l'économie comme thème majeur.

Unité nationale

Cette fois-ci, le dossier de l'unité nationale, si cher au chef conservateur fédéral, est en péril. D'une part, les Anglo-Québécois se sentent rejetés et M. Mulroney aurait souhaité que le gouvernement du Québec respecte sa minorité, en accord avec le jugement de la Cour suprême. En revanche, il affirme que le Québec est un «leader» dans le domaine de la protection de ses minorités linguistiques.

«Il est important de souligner que le Québec n'a aucune leçon à recevoir de qui que ce soit en ce qui concerne la façon dont il traite ses minorités linguistiques», a déclaré en Chambre le premier ministre.

Cependant, plusieurs députés conservateurs du Québec — dont Louis Plamondon, Jean-Pierre Blackburn et Nick Leblanc — ont affirmé que Robert Bourassa avait effectué un recul dans la défense de la langue française en permettant l'affichage bilingue à l'intérieur des commerces.

Par ailleurs, la décision du Manitoba met en danger d'autres réformes dans les relations fédérales-provinciales, et le sénateur Murray n'a pas manqué de les rappeler. Il refuse d'employer l'expression «crise constitutionnelle» parce qu'il trouve ces mots excessifs, mais il affirme: «Il s'agit d'un blocage dans le processus constitutionnel» qui perdure depuis 1981, depuis que neuf provinces ont signé un document excluant la participation du Québec.

Il croit que ceux qui ont fait un lien entre la décision québécoise sur l'affichage et l'entente du lac Meech font une erreur. Il y aura des conséquences néfastes, d'après le ministre Murray, si on tue l'accord du lac Meech.

«Vous aurez le recours systématique à la clause nonobstant par le Québec, la perte de légitimité de la Cour suprême et de la Charte canadienne des droits et libertés, et l'insécurité grandissante des Québécois francophones devant la décroissance de la natalité et l'augmentation de l'immigration. Finalement, vous aurez le blocage indéfini des négociations constitutionnelles, entre autres sur la réforme du Sénat et des droits des autochtones.»

Le ministre Murray estime que «la décision de M. Filmon a été prise hâtivement et dans le feu de l'action, en réaction à ceux qui font par erreur un lien entre l'accord du lac Meech et la décision du Québec en matière d'affichage».

Le sénateur suggère au Manitoba de poursuivre le débat en comité législatif et on verra alors, a-t-il dit, que le Canada est plus fort avec l'accord du lac Meech.

Enfin, il a noté que huit gouvernements provinciaux représentant 93 p. cent de la population ont déjà ratifié cet accord. □



Incendie dans l'îlot Overdale: un mort

Une personne est morte et plus d'une cinquantaine d'autres ont été jetées sur le pavé, hier soir, conséquence de deux incendies majeurs. Vers 22 h 15, une explosion s'est produite dans une vieille bâtisse de trois étages de l'îlot Overdale (photo ci-haut), explosion suivie d'un incendie qui a causé la mort d'une personne. Trois personnes ont été arrêtées peu de temps avant minuit en rapport avec ce sinistre, qui a nécessité cinq alertes. Vers 19 h 15, environ 40 personnes ont été évacuées quand leur immeuble de 24 logements a pris feu, à Verdun, rue Hickson, près de Wellington.

PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

LA MÉTÉO

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-8	-6	Neige
Outaouais	-1	0	Nuageux
Laurentides	-4	-3	Neige
Cantons de l'Est	-3	1	Nuageux
Mauricie	3	1	Nuageux
Québec	5	2	Nuageux
Lac-Saint-Jean	7	5	Neige
Rimouski	8	6	Nuageux
Gaspésie	8	7	Nuageux
Baie-Comeau	8	6	Nuageux
Sept-Îles	-10	6	Nuageux

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-2	5	
Edmonton	-4	-3	
Regina	-4	-1	
Winnipeg	-8	-4	
Toronto	-5	3	
Fredericton	-23	-7	
Halifax	-12	-2	
Charlottetown	-14	-8	
Saint-Jean	-22	-3	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	7	2	H.-Orléans	1	21
Buffalo	6	6	Pittsburgh	6	9
Chicago	5	13	S. Francisco	9	12
Miami	8	23	Washington	2	11
New York	3	5	Dallas	8	20

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	—	—	Madrid	4	11
Athènes	—	—	Moscou	4	5
Acapulco	24	27	Mexico	7	23
Berlin	1	9	Oslo	7	3
Bruxelles	2	3	Paris	4	10
Buenos Aires	17	29	Rome	3	11
Copenhague	3	6	Stoul	0	4
Genève	6	5	Stockholm	3	1
Hong Kong	15	20	Tokyo	3	13
La Caire	10	16	Trinidad	24	31
Los Angeles	1	14	Vienne	3	6
Londres	12	14			

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

237

à quatre chiffres

6428

51-2-01

Mardi 20 décembre 1988

Descary à la présidence de la Commission de sécurité publique

FLORIAN BERNARD

Le maire Guy Descary, de Lachine, sera nommé président de la Commission de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal, demain soir, au cours de l'assemblée du conseil. Sa nomination a fait l'objet d'une entente entre les maires de banlieue et les élus de Montréal.

M. Descary remplacera le maire démissionnaire d'Anjou, M. Jean Corbeil, qui a été élu avec les conservateurs, lors des dernières élections fédérales. Mme Léa Cousineau, de Montréal, conservera son poste de vice-présidente de la commission.

La commission de sécurité publique est responsable des grandes politiques touchant l'administration de la police sur l'ensemble du territoire métropolitain. Non seulement elle a la mission de fixer les objectifs touchant la répression du crime et la protection des citoyens, mais elle est en outre responsable du budget de la police, de la négociation des salaires et du contrôle des budgets. Elle doit aussi veiller aux relations harmonieuses entre la police et les groupes ethniques et s'assurer du respect du code d'éthique. Certaines de ses séances sont publiques.

D'autre part, La Presse a également appris que le maire de Kirkland, M. Samuel Elkas, sera nommé vice-président du comité exécutif de la CUM, poste laissé vacant par le départ du maire Jean Corbeil.

La mairesse de Mont-Royal, Mme Vera Danyluk, sera nommée pour sa part à la commission de l'environnement, tandis que le maire de Montréal-Est, M. Yvon Labrosse, sera nommé au conseil d'administration de la Société de transport de la CUM. M. Robert Perreault, de Montréal, et le maire Michel Leduc, de LaSalle, continueront d'assumer la présidence et la vice-présidence du conseil d'administration de la STCUM.

Enfin, c'est le maire de Saint-Léonard, M. Raymond Renault, qui sera nommé vice-président de la commission de l'environnement, en remplacement du maire Guy Descary. Cette commission est présidée par le conseiller Hubert Simard, de Montréal.

Doré n'est pas entiché de la solution Bourassa sur l'affichage

MARIANE FAVREAU

À l'hôtel de ville de Montréal, l'aménagement linguistique proposé par le premier ministre Bourassa à la suite du jugement de la Cour suprême, suscite des réserves.

Le maire Jean Doré estime toujours que la position de son parti, soit l'affichage en français avec possibilité d'une autre langue à l'extérieur des restaurants et petits commerces, serait globalement plus conforme aux besoins de Montréal. Il juge cette solution préférable à ce que propose le premier ministre, soit le français à l'extérieur des commerces, avec possibilité d'une autre langue à l'intérieur.

Tout en soulignant que c'est à l'Assemblée nationale de trancher la question, puisqu'il s'agit d'un problème de société et non de municipalité, le maire Doré aurait souhaité « que ce débat ne se fasse pas dans un contexte de précipitation » comme c'est le cas actuellement. Il ne voit pas non plus la nécessité de « débordements » intempestifs, et invite ses concitoyens au calme et à la sérénité.

« Il n'y a pas péril en la demeure. Il n'y a que deux articles de la loi 101 qui sont invalidés, et la loi reste en vigueur. »

Le maire Doré répète également que « Montréal et le Québec ont besoin d'une protection législative efficace de la langue française dans le contexte nord-américain. Il faut donc que le visage français de Montréal soit maintenu mais que l'on puisse faire des accommodements ».

Selon le maire Doré, la position du RCM qui fait consensus entre anglophones et francophones du parti depuis 1983, ne fait qu'étendre une disposition déjà contenue dans la loi 101, et permettant qu'on affiche en français et dans une autre langue à l'intérieur des commerces de quatre employés et moins (y compris le patron).

Le RCM souhaite que tous ces petits commerces puissent aussi afficher à l'extérieur en français et dans une autre langue. Il étend également cette possibilité aux restaurants. D'ailleurs, cette permission s'applique déjà, en vertu de la loi 101, aux entreprises à caractère culturel (bibliothèque, cinéma), et aux commerces spécialisés dans la vente de produits typiques d'une nation ou d'un groupe ethnique.

Selon le maire Doré, étendre ainsi la possibilité d'affichage commercial extérieur en français et dans une autre langue, aurait pour effet « d'assurer le visage français de l'ensemble des entreprises de commerce au détail, et permettrait que les petites entreprises à l'échelle

des quartiers reflètent la prédominance culturelle ». Qu'elle soit anglophone ou autre.

Quant à M. John Gardiner, également du comité exécutif, il

aurait préféré le statu quo à la proposition du premier ministre. « On avait une situation avec laquelle on pouvait vivre, explique ce conseiller anglopho-

ne. Politiquement, après 10 ans, on s'habitue à la situation et déjà, les petits commerces pouvaient afficher en anglais à l'intérieur. »



Du vandalisme au nom de la Loi 101

Plus d'une vingtaine d'actes de vandalisme ont été commis au nom de la Loi 101 sur l'île de Montréal au cours de la nuit d'hier, a fait savoir la police de la CUM. Il s'agit surtout d'inscriptions à la peinture, de collants apposés sur des glaces et de vitrines endommagées dans des commerces qui s'identifient autrement qu'en français seulement. Trois personnes ont été interrogées ou arrêtées. Ainsi, deux personnes étaient interrogées hier à la suite d'un bris de vitre dans un magasin d'aliments naturels situé au 14, rue Rachel, dans le district 32. Un homme de 23 ans a été arrêté pour avoir apposé des collants sur une demi-douzaine de commerces situés entre le 420 et le 570 est, rue Villieray. À Verdun, des collants ont été posés sur les vitrines d'une succursale de la Banque Royale et une vitrine d'un marchand de tapis de la rue de l'Église a été brisée. Au bureau de la ministre de l'Immigration, Mme Louise Robic, sur la rue J.-J.-Gagné dans le quartier Saint-Michel, on a brisé une vitrine et apposé des collants.

PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

Des maires de la CUM craignent un recul des libertés individuelles

FLORIAN BERNARD

Qu'ils soient de l'ouest de l'île de Montréal, ou de l'est, la plupart des maires de la CUM ont émis des réserves sérieuses, hier, à la suite de la décision du premier ministre Robert Bourassa d'imposer l'unilinguisme à l'extérieur des commerces, en utilisant la clause dérogatoire.

S'ils sont d'accord sur la nécessité de protéger la langue française, ils disent éprouver des inquiétudes quant à la sauvegarde des libertés individuelles. Certains, comme le maire Peter Yoemans de Dorval, ou le maire Edward Janiszewsky, de Dollard-des-Ormeaux, parlent d'un net recul des valeurs, de la tolérance et du respect des minorités.

Pour la mairesse de Mont-Royal, Mme Vera Danyluk, le premier ministre a été la victime d'extrémistes des deux camps. « Personnellement, je suis d'accord avec la nécessité absolue de protéger la langue française. Mais je regrette qu'une telle décision ait été prise en sacrifiant les droits des minorités. Peu importe la suite des événements, je demeurerai toujours au Québec car, malgré ce qui vient de se passer, c'est l'un des pays les plus libres et les plus tolérants au monde. Ce ne sont pas des affiches qui vont m'arracher ma culture. »

Le maire de Dorval, M. Peter Yoemans, repro-

che au premier ministre Bourassa d'avoir pris une décision trop hâtive, sans consulter les maires. « On oublie toujours de consulter les maires. Ce sont pourtant eux qui sont les plus près des populations locales. Il est évident que le recours à la clause dérogatoire brime des libertés. Je ne sais pas encore quelle sera la réaction de mes compatriotes. Personnellement, je suis profondément déçu. »

Le maire de Montréal-Est, M. Yvon Labrosse, estime que M. Bourassa n'avait guère de choix. « S'il avait imposé le français partout, de façon unilatérale, il aurait soulevé la colère de l'ensemble des anglophones et des allophones. »

Le maire de Lachine, M. Guy Descary, n'est pas du tout satisfait de la décision du premier ministre. « Faute de courage pour imposer des mesures destinées à sauvegarder une fois pour toutes la langue française, M. Bourassa nous a servi, selon son habitude, une solution mi-figue, mi-raisin. »

Le maire de Dollard-des-Ormeaux, M. Edward Janiszewsky, est surtout malheureux du recours à la clause dérogatoire. « Je viens d'un pays — la Pologne — où le peuple a beaucoup souffert des atteintes aux libertés individuelles. En 1939, à Montréal, j'apprenais le polonais dans une classe où l'on enseignait le polonais, l'anglais et le français. Aujourd'hui, je risque d'aller en prison si j'utilise le polonais à l'extérieur de mon domicile. »

Une Corporation pour fêter les 350 ans de Montréal

MARIANE FAVREAU

Avec un peu de retard mais beaucoup d'éclat, le maire de Montréal dévoilait hier la composition de la « Corporation Montréal 1992 ». Cette société dont le budget initial est de \$1 million, est chargée de préparer les manifestations qui marqueront le 350^e anniversaire de la ville de Montréal en 1992.

La corporation pourra mettre sur pied elle-même certaines activités, appuyer ou soutenir des événements qui existent déjà, et susciter des initiatives du milieu montréalais. Aussi le maire Doré compte-t-il sur la créativité collective pour faire du 350^e anniversaire de Ville-Marie un événement sans pareil qui laissera des réalisations durables pour Montréal.

Formée de 24 personnes représentant autant d'horizons montréalais, la corporation est présidée par le recteur de l'université Concordia, M. Patrick Kenniff. Avocat, M. Kenniff a été sous-ministre aux Affaires municipales, et professeur à la faculté de Droit de l'Université Laval.

Le vice-président et directeur exécutif de la corporation, M. Pierre Parent, a aussi œuvré dans la fonction publique québécoise avant de devenir vice-président



Dans l'ordre habituel, MM. Jean Doré, Patrick Kenniff et Pierre Parent.

PHOTO JEAN-YVES LETOURNEAU, La Presse

du Palais des Congrès, puis directeur de la Fondation de l'UQAM.

Le comité exécutif de la corporation comprend également les vice-présidentes Sarah Paltiel et Madeleine Saint-Jacques, Yves Roy, secrétaire, Serge Saucier, trésorier, et Guy Laliberté.

Une brochure de personnalités complète l'équipe: Sylvia Anania, Sylvie Bernier, Christophe Caron, Johanne Deschamps, Camille Goodwin, Jean-Claude Icart, Yvon Marcoux, Jean-Claude Marsan, André Patry, Michel

Petit, Maurice Podbrey, David Powell, Fernand Roberge, Michelle Rossignol, Ruth Tannenbaum, Manon Vennat.

Sans oublier le journaliste de La Presse, Guy Pinard, qui fut un critique vigilant de l'aventure financière des Olympiques de 1976, et qui fait déjà de 1992 un rendez-vous important pour le patrimoine. En le présentant, le maire Doré a lancé à la blague qu'il valait mieux l'avoir au sein de l'équipe « pour nous assurer qu'on n'aura pas une enquête Malouf sur la corporation! »

Maitre d'oeuvre de la célébration du 350^e anniversaire de fondation de Montréal, la corporation Montréal 1992 verra à susciter des projets, à coordonner l'ensemble des initiatives publiques et privées, à élaborer une programmation, à développer un thème intégrateur, à veiller à la promotion et à mettre en place des mécanismes pour financer toute cette opération.

Cette corporation, dotée par la ville d'un fonds de roulement, n'est pas un organisme subven-

tionnaire, a déclaré son président. « Notre action cherche à susciter des projets. Et le soutien qu'on leur apportera pourra prendre la forme d'un soutien technique, d'une aide financière dans la mesure de nos capacités, ou d'une autre forme de support. »

Outre la municipalité, les deux gouvernements sont appelés à contribuer, et on tentera d'obtenir des commandites. De plus, un programme de commercialisation est envisagé.

Cette année 1992 coïncidera avec le 500^e anniversaire de la découverte de l'Amérique et le 125^e de la Confédération. Aussi, le maire envisage-t-il des projets avec Gènes et Barcelone.

Il assure également que les préparatifs à cette année anniversaire sont déjà commencés depuis des mois, et les investissements publics (musées, insectarium, Vieux-Port) sont planifiés en fonction de 1992. De plus, une soixantaine de projets sont déjà parvenus que la corporation devra examiner.

Enfin, un « comité d'honneur » est en formation dont la mission sera d'appuyer la corporation. Deux hommes d'affaires, MM. David Cohen et Jean de Grandpré, ont déjà accepté d'en faire partie.

Des concentrations d'aluminium trop élevées dans l'eau de Laval?

ANDRÉ NOËL

L'eau potable d'une partie de Laval contient régulièrement des concentrations d'aluminium plus élevées que les normes guides de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), indique une recherche publiée par un professeur de l'École polytechnique.

Le professeur Arnold Drapeau en impute la raison au fait qu'au moins une usine de Laval, celle de Pont-Viau, traite l'eau avec un flocculant à base d'aluminium pour précipiter les particules en suspension.

Il souligne qu'il s'est intéressé à cette question parce que « des études récentes semblent montrer que l'aluminium pourrait, dans certains cas, avoir des effets néfastes sur le système nerveux central ».

« En effet, ajoute-t-il, plusieurs études démontrent que le cerveau d'un individu souffrant de la maladie d'Alzheimer contient des points focaux où la concentration d'aluminium est significativement plus élevée que la normale. Il n'y a pas nécessairement une relation de cause à effet entre la présence d'aluminium et la maladie d'Alzheimer. Mais plusieurs chercheurs soupçonnent l'aluminium d'être impliqué dans la pathogenèse de cette maladie... »

« Une étude épidémiologique récente nous montre que les régions ayant de fortes concentrations d'aluminium dans leurs eaux de consommation se retrouvent significativement reliées avec un taux élevé d'incidence de démence sénile, de type Alzheimer. Une seconde étude aux États-Unis nous montre qu'un niveau relativement élevé d'aluminium dans l'air et dans l'eau potable semblerait favoriser l'apparition de cette même maladie. »

Les résultats de la recherche ont été publiés dans le dernier numéro d'une revue scientifique britannique, *Environmental Technology Letters*. M. Drapeau et son équipe ont pris des échantillons d'eau potable dans une maison de Duvernay, à Laval, et dans une autre maison de Montréal.

Les chercheurs ont fait couler l'eau soir et matin, cinq jours par semaine, pendant trois mois de l'été 1986 et pendant trois mois de l'hiver 1987. À chaque fois, ils faisaient couler l'eau pendant 15 minutes avant de prendre un échantillon, afin de s'assurer que l'eau n'était pas contaminée par la plomberie des maisons.

À Laval, la concentration d'aluminium a régulièrement dépassé la norme guide de l'OMS, fixée à 0,05 milligrammes par litre. Les dépassements de cette norme idéale ont été observés dans 45 p. cent des échantillons pris l'hiver, et dans 15 p. cent des échantillons pris l'été.

La différence entre l'hiver et l'été, selon le professeur Drapeau, peut s'expliquer par le fait que l'efficacité des sulfates d'aluminium diminue en eau froide et provoquent ainsi des concentrations d'aluminium résiduelles plus importantes.

La valeur moyenne de la concentration d'aluminium a été de 0,046 milligrammes par litre pendant l'hiver, et de 0,036 mg pendant l'été, à Laval.

Des concentrations beaucoup moins élevées ont été enregistrées à Montréal, soient des valeurs moyennes de 0,008 l'hiver, et 0,015 l'été.

La différence entre Laval et Montréal s'explique par le fait que Montréal, contrairement à Laval, n'utilise pas de sulfates d'aluminium pour traiter les particules en suspension. L'eau est seulement filtrée et désinfectée.

En revanche, M. Drapeau a constaté une corrélation entre les pluies acides et les concentrations d'aluminium dans l'eau potable de Montréal, ce qui fera l'objet d'une autre publication.

Dans aucun cas, les échantillons n'ont dépassé les normes maximales de l'OMS, fixées à 0,2 mg par litre. La concentration s'en est cependant approchée une fois, à Laval, avec un taux de 0,15 mg. M. Drapeau conclut son étude sur la nécessité de s'interroger sur certaines techniques de traitement des eaux.



Près de 4500 abonnés d'Hydro-Québec ont été privés d'électricité pendant deux heures dans le secteur Nouveau-Bordeaux, hier, quand il a fallu remplacer un sectionneur défectueux.

Une soixantaine d'autres clients de la société d'État ont perdu le courant à l'occasion de quatre petites pannes à Montréal.

Un gentil souper dérangé par un gros rat polisson

RAYMOND GERVAIS

Un rat de la grosseur d'un « chapeau de fourrure », et dont la queue faisait au moins dix pouces, a fait frémir plus d'une vingtaine de clients d'un restaurant de la rue Prince-Arthur, vendredi soir, lorsque l'animal a traversé une salle à manger, passant entre les jambes des convives.

Sorti de nulle part, le rongeur a fait peur à de nombreux clients attablés au troisième étage du restaurant Pizza Mella, situé au 107 est, rue Prince-Arthur à Montréal.

Un groupe d'hommes et de femmes d'affaires d'un grand magasin de courtage montréalais, qui s'étaient rendus au restaurant pour se divertir et parler des cotes de la bourse, sont restés sur leur appétit en

voyant apparaître le mammifère peu attirant.

« Nous étions en train de terminer notre pizza lorsque le rat a fait son apparition. En le voyant, une copine de travail s'est mise à crier tout en grimant sur sa chaise. Une autre dame, assise à la table voisine, s'est précipitée vers la sortie de secours », a déclaré le courtier en valeurs mobilières.

Remis de ses émotions, le courtier a fait venir la gérante du restaurant et lui a raconté ce qu'il venait de voir. Cette dernière lui a répondu à peu près ce qui suit: « Vous savez, monsieur, vous êtes à Montréal, ici, et il y a beaucoup de rats, la ville est au courant, mais on ne peut rien faire!... »

Face à l'attitude de la gérante qui ne semblait pas trouver la situation dramati-

que, le groupe s'est levé de table et a refusé de payer l'addition.

Hier matin trois plaintes ont été logées auprès du Service de l'hygiène publique de la Communauté urbaine de Montréal par le groupe de courtiers.

Joint hier soir par La Presse, le propriétaire du restaurant, M. Igamimmon Stefanous, a admis avoir déjà eu des rongeurs dans son établissement à au moins deux reprises.

« J'ai eu des rats la dernière fois il y a deux mois, mais je croyais que la situation était corrigée. Aussitôt que j'ai appris qu'un rat avait été vu vendredi soir, j'ai communiqué avec une compagnie qui se spécialise dans l'extermination. Nous avons cherché partout samedi matin l'endroit par où le rat aurait bien pu pénétrer

dans le restaurant mais on n'a pas trouvé de trou nul part. La seule explication que je peux vous fournir c'est que le rongeur se serait introduit dans le restaurant en passant par la porte arrière laissée ouverte par un employé. »

Visiblement mal à l'aise le restaurateur a affirmé qu'il faisait tout en son pouvoir depuis qu'il a acheté le restaurant, il y a sept ans, pour garder son commerce propre et exempt de rongeurs.

« Les exterminateurs sont sensés venir une fois par mois, mais je vais les faire venir plus souvent maintenant. Je n'ai aucune excuse pour ce qui s'est passé, mais tout ce que je peux vous dire c'est que je ne suis certainement pas le seul restaurateur aux prises avec ce problème », a déclaré M. Stefanous.

Destinés à l'Arménie, des vêtements que l'on dit «inutilisables» sont jetés au dépotoir

GEORGES LAMON

■ Des tonnes de vêtements reçus par la communauté arménienne et destinés aux victimes du tremblement de terre d'Arménie soviétique, sont à ce point «inutilisables» qu'ils finissent au dépotoir de Rivière-des-Prairies.

Hier, au centre de transfert Point Carré, boulevard Henri-Bourassa, à Cartierville, non loin du Centre arménien (3401, Olivier-Asselin), il y avait là assez de vêtements pour habiller des centaines de personnes: manteaux, tiques, blousons, pantalons, peignoirs, chaussures, blouses et le reste.

Même s'il ne s'agissait pas de vêtements de la première fraîcheur, Mme Hélène Therrien, une Lavalloise venue sur place pour récupérer quelques effets, avait rempli trois sacs complets de «bon linge» de toute sorte.

«Je les donne à des gens dans le besoin que je connais, disait-elle. Je trouve cela effrayant de voir autant de choses jetées au dépotoir, ajoutait-elle, en déposant ses sacs dans sa petite voiture. Si les victimes arméniennes n'ont plus besoin de ces vêtements, pourquoi ne pas les donner, à la veille de Noël, à des pauvres qui en seraient très heureux?» Et elle exhibe, à côté d'une boîte où apparaît encore la croix rouge bien connue avec l'inscription *Aide pour l'Arménie, Montréal, Québec, Canada*, un manteau de laine bleu qui, au premier abord, semble encore mettable. Plus loin, elle dégage un manteau un peu défraîchi et démodé, mais encore recouvert de l'enveloppe de plastique d'un nettoyeur.

Mme Vanhouli Issadjian, présidente de Croix de secours arménienne, admettait hier que tout le linge qui avait été envoyé au dépotoir était soit sale, soit déchiré ou décousu, soit inapproprié pour la saison, bref inutilisable pour les victimes. «Le linge que nous envoyons par avion doit être propre, a insisté Mme Issadjian. Jusqu'ici, on a rempli et vidé trois fois nos gymnases avec les tonnes de vêtements reçus et que nous devons trier.»

De son côté, M. Nachian Jabourian, responsable de la réception des dons au Centre communautaire arménien, a précisé qu'on ne conservait d'abord que le linge qui tenait chaud, compte tenu du climat qui prévaut en Arménie.

«Depuis le début de notre appel en faveur des victimes, les Québécois et les Canadiens ont répondu fort généreusement; nous avons reçus des milliers de sacs pleins de vêtements de toutes sortes, a précisé M. Jabourian. Nos entrepôts sont pleins. Nous travaillons 24 heures par jour à trier ce linge. Chaque soir nous devons en jeter. C'est gênant certes, mais nous n'avons pas le choix, nous sommes malheureux



Mme Hélène Therrien, de Pont-Viau, exhibe un manteau de laine encore mettable et qui fait partie du lot de vêtements jetés au dépotoir.

PHOTO JEAN COUILL, La Presse

sement obligés de jeter ce que nous n'utilisons pas et que nous ne pouvons garder faute de place. En général 90 p. cent de la marchandise reçue est de bonne qualité.»

Pourquoi ne pas faire appel à des organismes qui s'occupent de ce ramassage comme Les Glaneuses, la Saint-Vincent-de-Paul et les autres? M. Jabourian répond que ces organismes n'acceptent le linge que propre et bien plié.

M. Jabourian a dit que dimanche dernier, le centre communautaire avait également besoin de place pour accueillir les 3000 fidèles venus assister à une messe en mémoire des victimes arméniennes, et présidée par Mgr Mesrob Ashdjian, archevêque de l'Eglise apostolique arménienne pour l'est de l'Amérique du Nord. «Nous n'avions pas le choix, a-t-il soutenu, il fallait faire de la place.»

D'ailleurs, seize conteneurs remplis de vêtements de toutes sortes, ont été chargés hier sur le cargo soviétique *MoreLine* qui quitte Montréal ce matin, à destination de l'Arménie soviétique.

De son côté, M. Michel Beaudet, surintendant des travaux publics de la ville de Montréal, a expliqué que depuis l'annonce de la tragédie arménienne, le centre de transfert Point Carré, boulevard Henri-Bourassa, était régulièrement appelé à aller chercher des sacs. «La première semaine nous avons reçu six voyages et cinq la deuxième, a expliqué M. Beaudet. Depuis, les arrivages se font à raison d'un camion Sanivan par jour.» C'est à un entrepreneur privé que revient la tâche de charger un conteneur pour l'expédition ensuite au dépotoir de Rivière-des-Prairies où les vêtements sont enfouis comme les autres déchets.

QUALITÉ ET PRIX... SI BAS!

40% de réduction sur BOUCLES D'OREILLES & PENDENTIFS À DIAMANTS



TRÈS GRAND CHOIX DE BIJOUX À DIAMANTS

BOUCLES D'OREILLES OR 14K

Poids Total	Valeur Réelle	PRIX LE ROY
0.08	162\$	97\$
0.14	223\$	133\$
0.17	306\$	183\$
0.24	400\$	240\$
0.28	458\$	274\$
0.35	748\$	449\$
0.38	590\$	354\$
0.39	1348\$	808\$
0.46	692\$	415\$
0.52	603\$	361\$

PENDENTIFS OR 14K

Poids total	Valeur réelle	PRIX LE ROY
0.07	153\$	91\$
0.11	193\$	115\$
0.15	383\$	229\$
0.19	482\$	289\$
0.23	543\$	325\$
0.34	423\$	253\$
0.35	783\$	469\$
CHAÎNES OR 10K 16"		31\$
CHAÎNES OR 10K 18"		35\$

MONTRES: SEIKO - LASSALE - MOVADO - RAYMOND WEIL - PULSAR - MICHEL HERBELIN - BULOVA - CITIZEN - SWATCH - LORUS - TIMEX
PLUMES: MONT BLANC - S.T. DUPONT - CROSS - SHEAFFER - PARKER
GRAVURE SUR PLACE DE VOTRE NOM OU LOGO DE COMPAGNIE

BIJOUTERIE le roy 7139, rue ST-HUBERT (coin Jean-Talon) Montréal Qc 277-4161

AU 2^e ETAGE

Étude sur le taux de sida chez les Québécoises

■ Le département de santé communautaire de l'hôpital général de Montréal entreprendra à compter du 1er janvier 1989 une étude sur le taux d'infection par le virus du sida des Québécoises en âge de procréer.

L'étude, subventionnée par le ministère de la Santé et du

Bien-être social du Canada, tentera d'établir un taux et les variations de ce taux sur une période de deux ans.

On dénombrait au Québec, jusqu'au 15 novembre, 704 cas déclarés de sida. On estime par ailleurs à 13000 le nombre de personnes infectées.



DATES ET HEURES DE TOMBÉE POUR LA SEMAINE DE NOËL DU 27 AU 31 DÉCEMBRE 1988

Veuillez prendre note que *La Presse* ne sera pas publiée le dimanche 25 décembre (Noël) et le lundi 26 décembre 1988.

JOURNAL DU MARDI 27 DÉCEMBRE 1988

Réservation d'espace:	le jeudi	22 décembre 1988 - 17 h 30
Annances avec épreuves:	le mercredi	21 décembre 1988 - 17 h 30
Annances sans épreuve:	le vendredi	23 décembre 1988 - 17 h 30
Corrections finales:	le vendredi	23 décembre 1988 - 12 h

JOURNAL DU MERCREDI 28 DÉCEMBRE 1988

Réservation d'espace:	le vendredi	23 décembre 1988 - 17 h 30
Annances avec épreuves:	le jeudi	22 décembre 1988 - 17 h 30
Annances sans épreuve:	le vendredi	23 décembre 1988 - 17 h 30
Corrections finales:	le mardi	27 décembre 1988 - 12 h

CONSOMMATION — MERCREDI 28 DÉCEMBRE 1988

Réservation d'espace:	le jeudi	22 décembre 1988 - 15 h
Annances avec épreuves:	le mercredi	21 décembre 1988 - 17 h 30
Mise en pages:	le jeudi	22 décembre 1988 - 15 h
Copies sans épreuve et matériel:	le vendredi	23 décembre 1988 - 17 h 30
Corrections finales:	le vendredi	23 décembre 1988 - 17 h 30
Impression:	le lundi	26 décembre 1988 - 15 h

JOURNAL DU JEUDI 29 DÉCEMBRE 1988

Réservation d'espace:	le mardi	27 décembre 1988 - 17 h 30
Annances avec épreuves:	le vendredi	23 décembre 1988 - 17 h 30
Annances sans épreuve:	le mardi	27 décembre 1988 - 17 h 30
Corrections finales:	le mercredi	28 décembre 1988 - 12 h

JOURNAL DU SAMEDI 31 DÉCEMBRE 1988

Pour Arts et Lettres, les heures de tombée habituelles.

Heures de tombée pour Vacances / Voyage et Carrières et professions		
Réservation d'espace:	le mercredi	28 décembre 1988 - 13 h
Annances avec épreuves:	2e cahier C et P	— 16 h
Annances sans épreuves:	le vendredi	23 décembre 1988 - 17 h 30
Corrections finales:	le mercredi	28 décembre 1988 - 12 h

HABITAT — SAMEDI 31 DÉCEMBRE 1988

Réservation d'espace:	le mardi	27 décembre 1988 - 12 h
Annances avec épreuves:	le jeudi	22 décembre 1988 - 17 h 30
Annances sans épreuve:	le mardi	27 décembre 1988 - 12 h
Corrections finales:	le mardi	27 décembre 1988 - 12 h

ARTS ET LETTRES, CAHIER II (PRÉIMPRIMÉ) SAMEDI 31 DÉCEMBRE 1988

Réservation d'espace:	le mardi	27 décembre 1988 - 17 h 30
Annances avec épreuves:	le vendredi	23 décembre 1988 - 17 h 30
Annances sans épreuve:	le mardi	27 décembre 1988 - 17 h 30
Corrections finales:	le mardi	27 décembre 1988 - 17 h 30

La Presse

Laissez la magie transcender l'instant présent... offrez-lui Eternity.

Uniquement chez Holt Renfrew.

Sherbrooke et de la Montagne, 842-5111 • Rockland, 738-3500
Fairview, Pointe-Claire, 694-6310 • Place Ville-Marie, 866-2466

Horaires des Fêtes: Ouvert du lundi au samedi, de 9 h 30 à 21 h; veille de Noël, ouvert de 9 h 30 à 17 h.

Calvin Klein



7,300,000\$

(Approximatif)

TIRAGE

LOTTO 649

MERCREDI

Ça change pas le monde. Sauf que...



Treize secouristes canadiens reviennent de l'Arménie

Leur principal regret: ne pas avoir trouvé de survivant

MARIE-CLAUDE LORTIE

Treize secouristes canadiens sont rentrés hier soir à Mirabel de Lenakan, où ils ont passé une semaine à chercher en vain des survivants du séisme qui a dévasté l'Arménie le 7 décembre.

Les traits tirés, visiblement éreintés, ils ont été accueillis par une centaine de membres de la communauté arménienne de Montréal qui les ont ramenés à Montréal, leur ont servi à manger et les ont logés pour la nuit. Aujourd'hui, 12 d'entre eux retourneront chez eux: sept dans la région

de Saskatoon, quatre en Alberta et un à Vancouver.

Comme l'expliquait leur porte-parole, M. George Foster, de Montréal, leur principal regret est de ne pas avoir trouvé de survivant. Mais ils avaient aussi beaucoup à dire des responsables gouvernementaux qui ont «compliqué» leur départ.

«C'était très décevant de voir que le gouvernement ne faisait rien pour faciliter notre tâche. Quand on leur a demandé de nous fournir des provisions, ils nous ont répondu de prendre notre carte de crédit et d'aller les acheter nous-mêmes, ce que nous avons finalement fait», a expliqué M. Foster.

Déplora la situation ici

Ainsi, l'équipe de secouristes — dont deux avaient participé aux opérations de sauvetage à Mexico en 1985 — déplore la situation des secouristes d'ici. «Les équipes européennes ont droit à beaucoup plus de coopération gouvernementale: elles sont subventionnées et n'ont pas à passer par toutes les procédures bureaucratiques routinières qui retardent le départ. Nous allons d'ailleurs tâcher de changer notre organisation nous-mêmes pour ne plus avoir ces problèmes», a déclaré M. Ray Unrau de Saskatoon.

Rappelons qu'une trentaine de secouristes canadiens n'ont pu partir pour l'Arménie la semaine dernière, parce que les autorités canadiennes et soviétiques ont refusé de leur donner les garanties d'approvisionnement et de retour qu'ils demandaient.

Les secouristes revenus hier sur un appareil d'Aeroflot ont tenu à souligner que les secours canadiens — médicaments, équipement médical, vêtements — atteignent leur destination et étaient éminemment appréciés.

Coopération soviétique

«Bien sûr, ont-ils dit, les Soviétiques n'étaient pas préparés pour un tel désastre. Les opérations de sauvetage et de livraison n'étaient pas très bien organisées au début, mais tout s'est placé et les Soviétiques ont été très coopératifs.»

Selon les observations de ces secouristes, les matériaux de construction des édifices arméniens n'étaient pas très solides. «On pouvait prendre des morceaux de ciment dans nos mains et les casser entre nos doigts», a raconté M. Unrau.

L'équipe canadienne a travaillé avec une trentaine de secouristes britanniques et américains avec qui ils partageaient quelques interprètes. «La langue a été un de nos plus graves problèmes car ils nous était fort difficile de communiquer avec les survivants», a fait remarquer M. Foster.

Des survivants qui s'acharnent encore à fouiller parmi les débris, passés au peigne fin par des équipes de secouristes très bien équipées, des survivants qui entendent des voix partout, refusant d'admettre qu'elles aient pu s'éteindre, racontent les secouristes.

«Ce sont pour eux que nous avons le plus de peine maintenant», ont-ils conclu.

Affaire Lacroix: les deux jeunes parjures condamnés à la résidence forcée

Presse Canadienne
QUÉBEC

Deux adolescents de 16 ans, accusés de parjure lors de leur témoignage à huis clos durant l'enquête préliminaire du télévangeliste Pierre Lacroix, ont été condamnés hier, à perpétuité, à la résidence forcée en milieu fermé, pour l'un d'une durée d'un mois, pour l'autre jusqu'au 1er septembre 1989.

Ce jugement a été prononcé par le juge André Bergeron, du Tribunal de la jeunesse.

À la première journée de l'enquête préliminaire de Pierre Lacroix, le 22 novembre, avant d'ajourner, le juge Mark Dubé avait fait revenir dans la salle deux témoins importants dans cette cause afin de les déclarer «témoins défavorables» à la poursuite et recommander que des accusations de parjure soient portées contre eux.

Pierre Lacroix a été libéré de quatre des sept chefs d'accusation qui pesaient contre lui. Il reviendra devant le tribunal, le 30 janvier, afin de fixer la date de son procès, sous trois chefs d'accusation de grossière incompétence.

Hier, le premier adolescent à comparaître devant le Tribunal de la jeunesse, a été condamné à demeurer sous garde en milieu fermé pour une période d'un mois, au centre de jeunesse Tilly, après quoi suivra une période de probation d'un an.

Dans le prononcé de la sentence, le juge Bergeron a souligné qu'il s'agit d'un délit grave, mais que l'accusé n'avait pas d'antécédents judiciaires, malgré un lourd passé en matière de protection de la jeunesse.

Auparavant, le procureur de la Couronne, Me Lucie Rondeau, avait expliqué que le système judiciaire avait été faussé par l'attitude de ces adolescents: «Quelque part, ils ont menti. La sentence doit toutefois tenir compte des besoins de cet adolescent.»

«Elle ne doit pas être plus sévère parce qu'un personnage public est en cause, car ces jeunes ont déjà vécu beaucoup de pressions», a plaidé Me Rondeau.

De son côté, l'avocate de la défense, Me Marie Lafont, a fait valoir que l'adolescent se sentait «mal à l'aise» devant le tort causé à la victime. Il existe par ailleurs des liens affectifs encore très présents entre l'adolescent et sa famille. Les parents de l'adolescent étaient d'ailleurs présents, hier, lors du prononcé de la sentence. Les deux adolescents sont de Chicoutimi.

Sentence plus sévère

Quant à l'autre adolescent, le juge Bergeron a agréé à la requête de la Couronne qui réclamait une sentence plus sévère en raison des antécédents judiciaires du jeune homme.

Ce dernier a reçu une mise sous garde en milieu fermé jusqu'au 1er septembre 1989, au centre Tilly. La sentence est assortie d'une période de probation d'un an, avec assignation à domicile qui sera déterminée au moment de sa libération.

Ceci, parce que l'encadrement familial de l'adolescent lui est plus nuisible que bénéfique, a précisé le juge Bergeron: «Le père est absent et la mère semble plutôt complice des actes de l'adolescent.»

L'adolescent se trouve déjà sous le coup d'une sentence de mise sous garde en milieu fermé, émise le 28 septembre 1988, sous sept chefs d'accusation, dont un de vol qualifié. Il a été trouvé de plus, à ce moment, en possession de stupéfiants.

En janvier 1987, il a été arrêté une première fois pour vol et a dû faire des travaux communautaires. En avril 1988, il était de nouveau mis sous arrêt, cette fois pour un vol d'auto, pour lequel il a été condamné à une amende, assortie de six mois de probation.

Les deux adolescents sont, depuis trois semaines, en détention préventive au centre de jeunesse Tilly.

Pierre Foglia

La liste

Tout a commencé l'été dernier, au pied levé, dans un *Courrier du genou*. Un lecteur de la région de Québec me demandait la liste des dix meilleurs livres que j'avais lus dans ma vie...

C'est avec les questions les plus idiotes qu'on fait les jeux les plus amusants. Après avoir dressé ma propre liste je vous renvoyais la balle. Et vous? Vos dix meilleurs livres?

J'ai reçu 542 listes.

Soit autour de 1 200 titres différents. Soit environ 7 000 mentions puisque de nombreux titres reviennent plusieurs fois.

Cent ans de solitude de Gabriel Garcia-Marquez a été cité le plus souvent: 71 fois. C'est loin en avant du peloton. *Le Petit Prince* second vient avec 43 voix. Les autres suivent, séparés par une voix ou deux.

Voici donc, dans l'ordre, la liste des 78 titres qui ont été cités dix fois ou plus.

On ne le remarque pas au premier coup d'oeil, mais attardez-vous un peu et cette liste vous laissera, comme moi, sur le cul. *Les Filles de Caleb* avant Proust, mon vieux c'est pas à *Apostrophe* qu'on verrait ça...

Moi en tout cas c'est une liste qui me comble (à une ou deux déceptions près). D'abord elle satisfait mon sens «sportif»: c'est quoi le score? Ensuite elle m'étonne infiniment. Enfin je sens qu'elle ne plaira ni aux intellectuels, ni aux tatas. C'est le bonheur, mon vieux et je vous en souhaite tout autant...

(Les titres en noirs signalent les auteurs québécois)...

- 1 — Gabriel Garcia-Marquez, *Cent ans de solitude*
- 2 — Saint-Exupéry, *Le Petit prince*
- 3 — John Irving, *L'Oeuvre de Dieu, la part du diable*
- 4 — Gabrielle Roy, *La Détrousse et l'enchantement*
- 5 — John Irving, *Le Monde selon Garp*
- 6 — Albert Camus, *L'Etranger*
- 7 — Louis-Ferdinand Céline, *Voyage au bout de la nuit*
- 8 — J.D. Salinger, *L'Attrape-cœurs*
- 9 — Milan Kundera, *L'Insoutenable légèreté de l'être*
- 10 — Émile Zola, *Germinal*
- 11 — Agota Kristof, *Le Grand cahier*
- 12 — Umberto Eco, *Le Nom de la rose*
- 13 — Boris Vian, *L'Écume des jours*
- 14 — Réjean Ducharme, *L'Avale des ailes*
- 15 — Arlette Cousture, *Les Filles de Caleb*
- 16 — Jack Kerouac, *Sur la route*
- 17 — Romain Gary, *La Vie devant soi*
- 18 — Patrick Suskind, *Le Parfum*
- 19 — John Tolkien, *Le Seigneur des anneaux*
- 20 — Albert Camus, *La Peste*
- 21 — Elsa Morante, *La Storia*
- 22 — John Steinbeck, *Des souris et des hommes*
- 23 — Michel Tremblay, *La Grosse femme d'à côté est enceinte*
- 24 — Romain Gary, *L'Angoisse du roi Salomon*
- 25 — John Steinbeck, *Les Raisins de la colère*
- 26 — Réjean Ducharme, *L'Hiver de force*
- 27 — Victor Hugo, *Les Misérables*
- 28 — Gustave Flaubert, *Madame Bovary*
- 29 — Dostoïevski, *Crime et châtiment*
- 30 — José Fréchette, *Le Père de Lisa*
- 31 — Frank Herbert, *Dune*
- 32 — Charles Baudelaire, *Les Fleurs du mal*
- 33 — Michel Tournier, *Vendredi ou Les Limbes du Pacifique*
- 34 — Boris Vian, *L'Arrache-cœur*
- 35 — Dostoïevski, *Les Frères Karamazov*
- 36 — John Irving, *L'Hôtel New Hampshire*
- 37 — Gabrielle Roy, *Bonheur d'occasion*
- 38 — Oriana Fallaci, *Un Homme*
- 39 — Aldous Huxley, *Le Meilleur des mondes*
- 40 — Marie Cardinal, *Les Mots pour le dire*
- 41 — Michel Tremblay, *Thérèse et Pierrette à l'école des Saints-Anges*
- 42 — Marguerite Yourcenar, *Mémoires d'Hadrien*
- 43 — Marguerite Yourcenar, *L'Oeuvre au noir*
- 44 — George Orwell, *1984*
- 45 — Marilyn French, *Les Bons sentiments*
- 46 — Alain-Fournier, *Le Grand Meaulnes*
- 47 — Louis Caron, *Le Canard de bois*
- 48 — Philippe Djian, *37,2 le matin*
- 49 — Stendhal, *Le Rouge et le noir*
- 50 — Gabriel Garcia-Marquez, *L'Amour au temps du choléra*
- 51 — Yves Beauchemin, *Le Matou*
- 52 — Emily Brontë, *Les Hauts de Hurlevent*
- 53 — Prévert, *Paroles*
- 54 — Francine Noël, *Maryse*
- 55 — Sébastien Japrisot, *L'Été meurtrier*
- 56 — James Joyce, *Ulysse*
- 57 — Cervantes, *Don Quichotte*
- 58 — Howard Buten, *Quand j'avais cinq ans, je m'ai tué*
- 59 — Virgil Gheorghiu, *La 25ème heure*
- 60 — Khalil Gibran, *Le Prophète*
- 61 — Franz Kafka, *Le Procès*
- 62 — John Steinbeck, *À l'Est d'Eden*
- 63 — Réjean Ducharme, *Le Nez qui voque*
- 64 — Proust, *À la recherche du temps perdu*
- 65 — Lewis Carroll, *Alice au pays des merveilles*
- 66 — Knut Hamsun, *La Faim*
- 67 — Lawrence Durrell, *Le Quatuor d'Alexandrie*
- 68 — Henry Miller, *Tropique du Cancer*
- 69 — Nikos Kazantzaki, *Zorba le Grec*
- 70 — Jacques Poulin, *Volkswagen Blues* — Également dix mentions: Hermann Hesse, *Narcisse et Goldmund* — Italo Calvino, *Si par une nuit d'hiver un voyageur* — Michel Tremblay, *Des nouvelles d'Édouard* — Milan Kundera, *La Plaisanterie* — Romain Gary, *Gros Calin* — Camus, *La Chute* — Dostoïevski, *L'Idiot* — Michel Tournier, *Le Roi des Aulnes* — Tolstol, *La Guerre et la Paix*.

Les commentaires jeudi. Mais tout de suite je tiens à souligner la quatrième place de *La Détrousse et l'enchantement*. Je suis d'autant plus étonné que je n'en avais jamais entendu parler!... «Dis pas ça tu vas faire rire de toi par toute la province!», m'a prévenu ma librairie. Eh bien riez. JA-MAIS entendu parler, c'est clair!

Riez, je m'en crisse. Je n'ai pas lu tous les livres, et puis? La chair est moins triste dans ce temps-là...

MÉMORISEZ À TOUT JAMAIS CES SOUVENIRS SI PRÉCIEUX

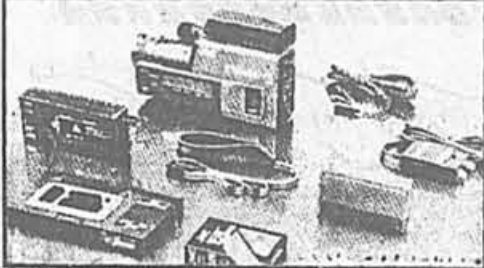
La perfection
chez vous



- ultra léger et compact 2.6 lb
- capteur CCD haute définition
- auto focus zoom 6 x 1
- sensibilité faible lumière
- fondu automatique audio/vidéo
- affichage automatique de la date/heure
- ajustement des couleurs automatique
- visionnez dans n'importe quelle télé

1499

Tous les accessoires nécessaires fournis



* Grand choix de caméras pour livraison immédiate



- LAVAL, 1679, St-Martin Ouest, 687-7500
- PLAZA ST-HUBERT, 6380, St-Hubert, 272-7441
- ST-LÉONARD, 6175, Métropolitain Est, 321-2231
- LONGUEUIL, 1203, Curé-Poirier, 521-5004



MISE DE CÔTÉ

MOSEL
CASIO DIGITAL SF-4000

LE PETIT BIJOU
EN GESTION DE
DONNÉES PERSONNELLES!

- Capacité de mémoire de 31.902 caractères (environ 1.500 numéros de téléphone)
- Calendrier mensuel complet (de janv. 1901 à déc. 2099)
- Fonction mémo
- Dimensions: 1/2" H x 5" L x 2 1/2" Plié
- Ne pèse que 4 oz (136 g)

SEULEMENT
149\$

quantité limitée

DEPUIS 1945

Maintenant ouvert
le samedi de 9 à 15 heures

MOSEL

5560, rue Paré, Montréal

Tél.: 735-1138

Fax.: 735-5219



joailliers-créateurs
et sa boutique des arts de la table

Vous invite à une exposition ayant pour thème

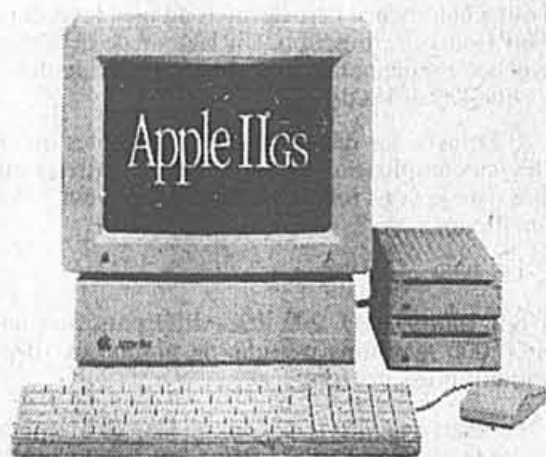
"LES TABLES DE NOËL"

du
8 au 31 décembre

Gabriel Lucas, joailliers, en collaboration avec Monsieur Errol Pereira, directeur des arts décoratifs et les décorateurs de J. Chas. Ogilvy de Montréal, vous offre une foule d'idées nouvelles afin de réaliser la mise en scène de vos tables de réception sous le signe de l'élégance et de la féerie.

Du lundi au samedi: 9 à 17 heures
1476, rue Sherbooke ouest
Tél.: 933-3691

Nous sommes là pour vous



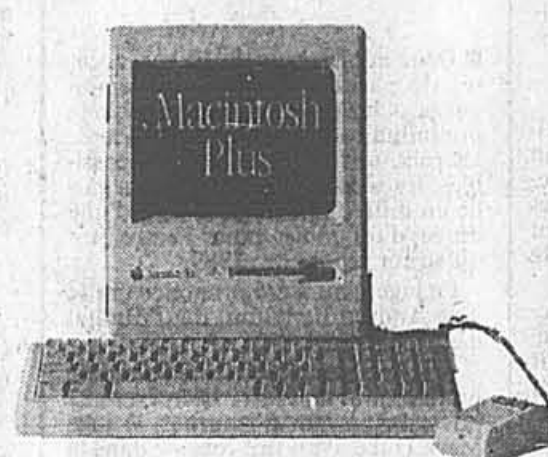
Lorsque votre enfant utilise un ordinateur à l'école, il y a de fortes chances que ce soit un Apple IIgs^{md}.

L'ordinateur Apple IIgs est conçu pour grandir au même rythme que l'esprit d'un enfant. Tous ses périphériques sont faciles à installer, de l'imprimante au modem, des tourne-disquettes au manette de commande... Il peut disposer d'un magnifique moniteur en couleurs et même jouer de la musique selon son programme. Grâce aux nombreuses plaquettes d'extension disponibles pour augmenter la mémoire, il est facile de le rendre encore plus rapide, plus intéressant et plus puissant.

Nous sommes une équipe dynamique et nous savons comment vous aider à choisir parmi les nombreux programmes déjà écrits pour vous.

Votre enfant mérite qu'on l'aide et notre service consiste à vous donner cette chance.

(Le système inclus l'Apple IIgs à 512 ko., le moniteur en couleurs RVB, un tourne-disquette de 5,25 po. et un de 3,5 po., le clavier, la souris et la documentation en français)



Le Macintosh^{mc} Plus vous donne accès aux performances d'un des systèmes informatiques les plus sophistiqués au monde; il se maîtrise facilement.

Nous sommes le principal revendeur des systèmes Macintosh au Canada et si vous avez l'intention d'acheter un ordinateur Apple^{md} soit pour votre usage personnel à la maison, ou pour votre entreprise, prenez quelques minutes de votre temps pour nous demander notre avis. Nous vous ferons gagner du temps, et grâce à nos prix spéciaux de Noël, nous vous ferons également gagner de l'argent.

Dès aujourd'hui, téléphonez ou venez nous rendre visite à La Maison de l'ordinateur. Venez choisir votre ordinateur Apple, nous sommes là pour vous.

(Le système inclus un Macintosh Plus à 1 Mo., un tourne-disquette interne de 800 ko., le clavier, la souris, le logiciel HyperCard^{mc} et la documentation en français)

2 595 \$



Concessionnaire autorisé

1899 \$

LA MAISON DE L'ORDINATEUR

DIVISION DE COMPUTER CONNECTION INC.

1533, autoroute Laval Ouest (440)
LAVAL (Québec) H7L 3W3

(514) 687-9897 (514) 332-9810

Offre valable jusqu'au 31 décembre 1988 ou jusqu'à l'épuisement de la marchandise ou des quantités en main. Un ordinateur par client vu les quantités limitées. Apple, le logo Apple et Apple IIgs sont des marques déposées et Macintosh, HyperCard sont des marques de commerce d'Apple Computer, Inc.

Compte de taxes haussé de 8,72 p. cent à Saint-Hubert

PIERRE BELLEMAIRE

■ Surprise désagréable pour les contribuables de Saint-Hubert, dont le compte de taxes augmentera en moyenne de 8,72 p. cent.

Le budget de la nouvelle administration du maire Pierre D. Girard affiche une hausse équivalente, passant de \$48,3 à \$52,5 millions, le taux de la taxe demeurant pratiquement inchangé à \$2 par \$100 d'évaluation.

Cela comprend la taxe foncière, la taxe spéciale, le transport en commun, l'eau et les ordures ménagères. Toutefois, la taxe d'affaires est haussée de 7,5 à 8,5 p. cent et les marchands pourront désormais faire deux versements plutôt qu'un seul.

À peine arrivé à la mairie, l'avocat de 35 ans veut ainsi se démarquer clairement de son prédécesseur et faire montrer aux contribuables que son style de gestion est différent de celui de l'ex-maire Guy Desgroseilliers. Ainsi, au lieu de profiter de la vente des terrains de la ville pour présenter un budget sans hausse de taxes — comme l'a fait son prédécesseur, l'an dernier, grâce à des profits de plus de \$1 million — le nouveau maire préfère payer les dépenses de fonctionnement à même les propres revenus de la ville.

«Ce n'est pas mon intention de payer l'épicerie avec les profits des terrains», affirme-t-il. Il a d'ailleurs créé un fonds spécial dans lequel il déposera ces profits, afin de financer certains projets précis prévus dans le plan triennal d'immobilisations. «Cette année, un maximum de \$500 000, provenant de la vente des terrains, servira à l'administration courante de la ville.»

Saint-Hubert possède actuellement 50 millions de pieds carrés dans la zone blanche, et presque le double dans la zone verte. Le maire Girard a déjà entrepris des

démarches pour qu'une partie de la zone verte échappe à la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Par ailleurs, l'administration Girard a décidé de couper les vivres à la Corporation de développement économique en lui refusant une somme de \$200 000, identique à celle reçue l'an dernier.

Le maire de Saint-Hubert affirme de plus vouloir que la ville reprenne directement le contrôle de son administration. D'où la formation d'un comité exécutif. Le maire prévoit aussi réduire de quatorze à six le nombre de comités à l'intérieur du conseil. «Un même conseiller se penchera sur plusieurs secteurs différents», dit-il.

Côté marketing, il mettra sur pied une Corporation de la fête nationale, «pour montrer ce dont Saint-Hubert est capable». Depuis deux ans, le grand défilé de la Saint-Jean, ressuscité par des gens du milieu, est un véritable succès.

Lors de l'étude du budget qui a été épluché en deux occasions, l'équipe Girard a expurgé de quelques millions la version originale proposée par les directeurs des divers services. «Je veux ramasser du cash pour qu'on puisse être propriétaire de notre édifice, ne plus être dans un centre commercial. À plus court terme, pour construire une piscine et autres infrastructures destinées à la population», a-t-il précisé.

Méli-mélo à Greenfield Park

À Greenfield Park, il est impossible de décaler une moyenne de l'augmentation des taxes. Le taux de taxes est passé de \$1,39 à \$1 par \$100 d'évaluation, mais le nouveau rôle a été augmenté de 55 p. cent.

Une bonne proportion des contribuables devraient s'en tirer avec une majoration de quatre à cinq p. cent. En somme, il y aura des diminutions allant jusqu'à 20 p. cent et des hausses jusqu'à 16 p. cent.

Le budget de l'administration du maire Stephen Olynyk passe cependant de \$10,3 à \$11,1 millions, ce qui signifie une augmentation de 7,9 p. cent par rapport à 1988.

«Biff» Hamel, un Hell's Angel, est acquitté

■ Le Hell's Angel, Normand «Biff» Hamel, a été acquitté hier par un jury d'assises d'une accusation de complicité après le fait dans le meurtre de Claude «Coco» Roy, dont le corps a été retrouvé dans les eaux du Saint-Laurent à la hauteur de Sorel, au printemps 1985.

Après avoir délibéré pendant trois jours, au terme d'un procès de deux mois présidé par le juge Jerry Zigman, de la Cour supérieure, le jury, composé de sept femmes et cinq hommes, a rendu son verdict.

Au cours du procès, plusieurs témoins, dont des délateurs, sont venus relater leurs versions des événements entourant la mort de la victime. Gerry «le Chat» Coulombe, qui a passé trois semaines à la barre des témoins, a dit que l'accusé lui avait raconté qu'il avait assisté au meurtre de M. Roy et qu'il avait aidé ses confrères de la bande de motards à se débarrasser du corps.

Michel Blasse, un autre témoin important, est venu dire, aux jurés, que M. Hamel lui avait dit qu'il avait assisté à l'exécution de la victime.



Précieuse
GUCCI

Toujours de mise. Pour elle et lui. Glace saphir à l'épreuve des égratignures. Résistante à l'eau jusqu'à 30 m. Choix de cadrans. Série 9000: acier et plaqué or, 850\$. Série 9200: plaqué or, 1250\$.

Garantie Birks de 2 ans • Certificat pour le remplacement gratuit d'une pile • Gravure gratuite

BIRKS



En quelques minutes seulement, 10 originaux deviennent 20 jeux de 10 copies triées, agrafées, fin prêtes.

Auparavant, pour bénéficier de caractéristiques sophistiquées, il fallait se procurer un gros copieur. Quel était votre choix, si vous aviez besoin des fonctions d'un système intégral de reprographie, sur un copieur à tirage moyen?

Canon a maintenant répondu à ce besoin en offrant un choix de deux appareils ultraproductifs à tirage moyen dans la série NP-6000: le NP-6650 et le NP-6150.

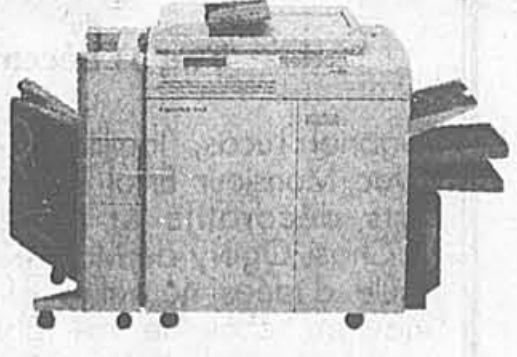
Ces deux modèles offrent une cadence de reproduction de 50 copies à la minute, des fonctions de réduction et d'agrandissement variables (zoom) de 50 % à 200 %, quatre méthodes d'alimentation du papier, la reproduction bicolore et un visuel d'affichage facile à lire.

Le NP-6650 est caractérisé par un système perfectionné d'alimentation des documents offrant tous les avantages de l'autoduplexage.

Le NP-6650 est aussi doté de fonctions d'édition d'image pour mettre en valeur ce qui est important, et effacer ce qui ne l'est pas.

Pour finir en beauté, choisissez l'une des trois trieuses proposées en option, dont l'une peut effectuer l'agrafage automatique des copies. Deux systèmes de contrôle à cartes limitent l'accès au copieur et font le calcul des coûts-copie par service.

Pourquoi ne pas découvrir par vous-même les caractéristiques des copieurs de la série NP-6000. Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour assister à une démonstration, composez le 514-631-8821, ou communiquez avec le dépositaire Canon de votre région.



Canon
Le choix rassurant.

SPEC Électronique

Funmoulin

Ho Ho Ho

CAMÉRA VIDÉO 8

À PRIX JAMAIS VU

999\$

ÉTAIT 1299\$



- ÉLECTRONIQUEMENT COMPATIBLE BETA ou VHS
- TIENT DANS LA MAIN
- AUTOFOCUS ■ ZOOM
- REJOUE DANS LE VISEUR
- REJOUE SUR TOUT TÉLÉVISEUR
- CASSETTE DURÉE 2 HEURES

Juste à temps pour Noël

SONY

Montréal 8390 St-Hubert (au sud de Métropolitain) 386-1122

Laval 1599 Autoroute 440 ouest (à l'est de l'autoroute des Laurentides) 745-3321

TÊTES D'AFFICHE

Guy Pinard



La direction du palais des congrès de Montréal tient à souligner les efforts déployés par de nombreux individus pour lui obtenir des congrès. Ces précieux collaborateurs sont: **Monique Brière, Réal Dupont, Judy Freeman et Luc Paquette**, pour l'obtention du congrès mondial de la Société internationale pour l'éducation artistique de 1993 (3000 congressistes); **Terrance P. Hogan et Michel Sabourin**, pour l'obtention du congrès de l'Union internationale de psychologie scientifique de 1996 (5000 congressistes); ainsi que les médecins **Pierre Audet-Lapointe et Morrie Gelfand**, pour l'obtention du congrès de la Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique (au moins 8000 congressistes).

L'Association « Les grands chefs des Amériques » honore récemment le restaurant « Le Castillon » de l'hôtel Bonaventure Hilton International et par le fait même inscrivait le nom du chef **Wahed Naja** dans son re-

gistre. **Jesse Sartain**, directeur exécutif de l'Association, lui a d'ailleurs rendu un vibrant hommage.

L'Orchestre de chambre I Musici de Montréal présentera demain à 20h, à la salle Claude-Champagne, un concert-bénéfice au profit des sinistrés d'Arménie. Renseignements: 982-6037.

Daniel Rozon, directeur de l'Institut de génie énergétique de l'École polytechnique, est heureux de l'obtention d'une subvention de \$675 000 qui sera versée en trois ans par Hydro-Québec, pour le financement d'une chaire industrielle.

Léa Cousineau sera l'hôte de la cérémonie d'ouverture de la

«Féerie d'hiver du parc Angrignon» demain à 18h15, au parc Angrignon.

Le **Dr Henri Joyeux** parlera des apparitions de la Vierge à Medjugorje lors de l'émission *Rencontres* de la télévision de Radio-Canada dimanche à 13h.

Roger Gill est président du mouvement pour les sans-abri Feuille d'Érable, dont la campagne de souscription se déroulera du 2 au 15 janvier 1989. L'objectif a été fixé à \$500 000. Renseignements: 393-9465.

Gaby Billette, directrice de l'ensemble vocal Katimavik, est à la recherche de choristes dans toutes les voix. Les auditions auront lieu les 10 et 17 janvier, au 10530, rue Waverly. Renseignements: 739-7692.

Suzanne McEwen-Brunet, présidente du conseil de l'Institut de réadaptation de Montréal, est heureuse de souligner que l'Institut touchera 7,5 p. cent des profits provenant des ventes de biscuits «By George» réalisées à Montréal entre le 6 et le 31 décembre 1988. Le siège social de cette entreprise est situé à Vancouver.

Jean Dansereau (Génie mécanique), **Norman Marchand** (Génie métallurgique), et **Michel Meunier** (Génie physique), trois étudiants de niveau supérieur à l'École polytechnique, ont reçu une bourse de \$12000 de la Fondation de l'École polytechnique. La fondation avait prévu de n'attribuer qu'une bourse, mais la qualité des propositions l'ont incitée à se montrer plus généreuse.

Jean Élie a accepté la présidence de la campagne de levée de fonds de l'Orchestre symphonique de Montréal, qui se déroulera du 13 au 25 février 1989.

Jacques Mayer, président de Peinture Internationale (Canada), filiale du groupe britannique International Paints, annonçait récemment des dons totali-

sant \$115000 à des organismes voués à la protection de l'environnement, soit la Fondation québécoise de l'environnement, l'Institut national d'écotoxicologie du Saint-Laurent, le Fonds mondial pour la nature du Canada et la Pacific Salmon Foundation.

Le vernissage de l'exposition d'œuvres sur papier de **Suzanne Dubuc** aura lieu le 10 janvier, à 17h, à la maison de la culture Plateau-Mont-Royal.

Diplômé de la faculté de droit de l'Université de Montréal en juin 1988, **Stéphane Létourneau** est l'un des lauréats d'une bourse Rhodes, et ira poursuivre ses études à l'Université d'Oxford.

Excellence. Tel est le thème choisi par la galerie Jocelyne-Gobeil pour une exposition de bi-



Du champagne à plein... nabuchodonosor!

Yves Guérard (à droite), président du Groupe Sobeco Inc., a récemment célébré l'acquisition de \$10 millions d'actions du Trésor de Sobeco par le Groupe suisse de réassurances (le plus important réassureur du monde) en sablant le champagne à même un nabuchodonosor, la plus grosse bouteille de champagne sur le marché. Il est en compagnie d'**Yvy Pursaud**, présidente de Suisse (Canada) Services Ltd., et de **Paul Graham**, vice-président exécutif de la Société canadienne de réassurances (filiale du groupe suisse).

Stutman et Louis Jacques Suzor. Renseignements: 843-3856.

Francine Laberge, jusqu'à tout récemment directrice du marketing chez Raymond, Chabot, Martin, Paré, a décidé de fonder sa propre société, connue sous le nom de Laberge Communications stratégiques inc. Renseignements: 393-3483.

On ne pourra pas accuser le comité organisateur du tournoi de golf de la Fondation pour la santé mentale de jeunes de se trainer les pieds! En effet, l'équipe profitait de l'envoi de ses souhaits de fin d'année pour annoncer qu'**Ed Prevost**, président de la Brasserie O'Keefe, a accepté la présidence d'honneur du tournoi de golf, qui se déroulera le 12 mai à Lachute. Les parrains d'honneur seront **Guy Archambault**, d'Ultramar, **M^e Jean Lambert**, de la Chambre des notaires du Québec, **Bernard Leduc**, d'Ayerst, et **Yolande Vigeant**, de la revue *Le Lundi*. Renseignements: 323-7260.

Nicole Reise succédait récemment à **Lucile Cardinal** à la direction du service des abonnements de l'Orchestre symphonique de Montréal.

À JEUDI



Mieux vaut tard que jamais

Gagnante au concours «Personnalité-mystère», **Rita Gagnon** (à droite) a récemment choisi comme cadeau cette magnifique pièce en porcelaine réalisée par **Doli Bolullo**, artiste de la porcelaine.

PHOTO LUC-SIMON PERRAULT, La Presse

Merveilleux SOLDE de Noël 10 à 50% de rabais!

Pour terminer l'année en beauté, tous les magasins Ernest regorgent d'idées-cadeaux et de rabais fantastiques pour les fêtes. En cette saison de réjouissances, Ernest... et tout son personnel vous souhaitent leurs meilleurs vœux!

PALETOTS

Pour vous réchauffer, Ernest vous offre de chauds rabais sur ses superbes Paletots! reg. \$130. à \$900.

SOLDE \$89⁹⁸ à \$699.

PANTALONS

Vous serez enchanté de voir la sélection incroyables de pantalons habillés, de velours coté, et de coton offerts à prix plus qu'abordable! (retouches sans frais)

SOLDE \$29⁹⁸ à \$145.

COMPLETS SIGNÉS

Un coup d'œil et vous comprenez pourquoi tant d'hommes choisissent leurs complets-signés chez Ernest! reg. \$219. à \$750.

SOLDE \$149⁹⁸ à \$525.

VESTONS SPORT

Quelle que soit l'occasion vous serez toujours élégants dans un des vestons sport de chez Ernest! reg. \$129. à \$450.

SOLDE \$89⁹⁸ à \$325.



Vous trouverez chez Ernest un choix exceptionnel de suggestions-cadeaux telles que chandails, chemises, cravates, foulards et gants... tous réduits 10 à 50% de rabais

ERNEST

Tous les styles que vous aimez!

PLACE VERSAILLES • CARREFOUR LAVAL • PLACE VERTU
PROMENADES ST-BRUNO • 1123 O., ST-CATHERINE
FAIRVIEW PT-CLAIRE • CARREFOUR ANGRIGNON, LASALLE
MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD • 804 E., ST-CATHERINE

joux réalisés par **Michel Burns, Ghislaine Fauteux Langlois, Claudette Hardy-Pilon, Janis Kerman, Antoine La Mendola, Claude Loranger, Daniel Moisan, Hélène Sénécal, Barbara**



La petite-fille de pépé Talbot

Marianne Talbot n'a que cinq mois, mais déjà elle s'est liée d'amitié avec Kiwi. Fort de son «expérience» de 11 ans, ce dernier a vite compris que s'il bougeait, Marianne se retrouverait sur le dos. Marianne est la fille de **Denis Talbot** et **Guylaine Frigon**, et la petite-fille de **Paul-Henri**, notre collègue photographe à La Presse.

DU JAMAIS VU!
Macintosh Plus avec lecteur externe 2195 \$*

Système Personnel complet
Micro-Boutique vous offre un Macintosh Plus et l'indispensable lecteur externe MB pour seulement **\$2195***

Solution Semi-Professionnelle
Macintosh Plus HD20
• Disque rigide interne 20 megs
• 1024K de Mémoire
• Lecteur de 800 K
• Logiciel Hypercard

Solution Professionnelle
Mac SE 40 MB
• Disque rigide interne 40 megs
• 1024K de Mémoire
• Lecteur de 800 K
• Logiciel Hypercard

bedford.
simple comptable
la solution comptable pour la PME avec 1 heure gratuite sur 3 hrs de formation prix de Noël: **\$329***

* Profitez de ces offres exceptionnelles valides jusqu'au 31 Décembre 1988

La rapidité d'apprentissage du Macintosh permet des économies de temps et d'argent dès les premières heures d'utilisation.

micro BOUTIQUE

Concessionnaire autorisé

Montréal 512 est Beaubien (514) 270-4477
Sherbrooke 2433 ouest, King (819) 564-4644

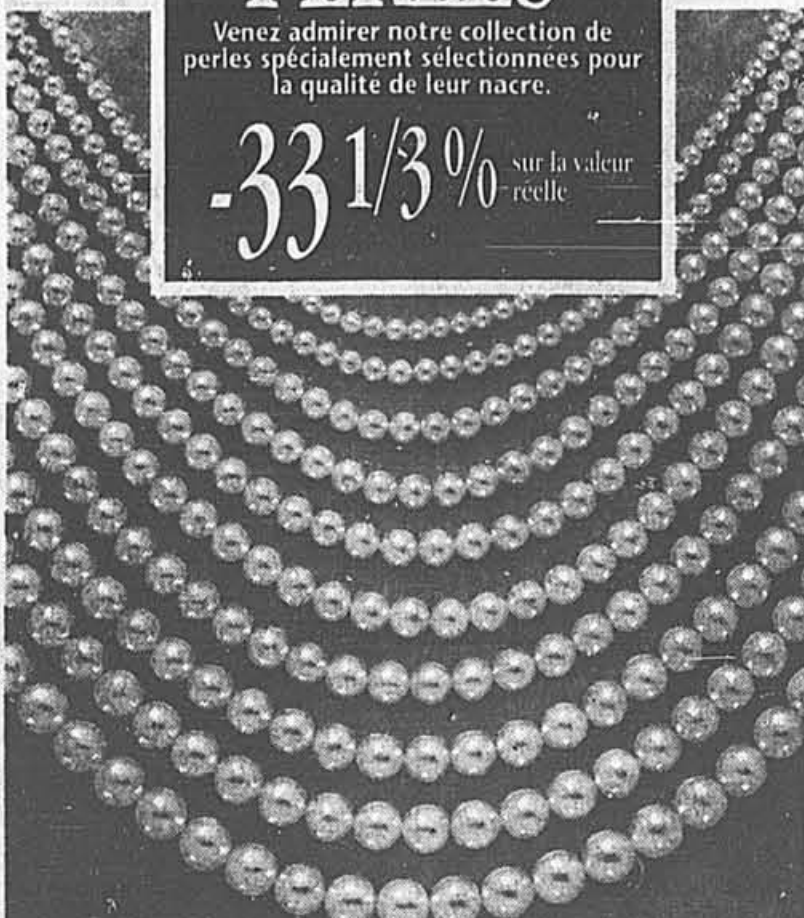
Service-location
Séminaires-formation

Macintosh est une marque de commerce d'Apple Computer Inc. Apple et le logo Apple sont des marques déposées d'Apple Computer Inc.

PERLES

Venez admirer notre collection de perles spécialement sélectionnées pour la qualité de leur nacre.

-33 1/3% sur la valeur réelle



Longueur	Diamètre	Valeur réelle	Prix C.M. Michaud
16"	4.5-5 mm	374\$	249\$
16"	5-5.5 mm	449\$	299\$
18"	5-5.5 mm	503\$	335\$
18"	5.5-6 mm	629\$	359\$
18"	6-6.5 mm	659\$	439\$
24"	6.5-7 mm	1169\$	779\$
30"	7-7.5 mm	2399\$	1599\$
32"	7.5-8 mm	3795\$	2530\$

Vaste choix disponible en magasin.



Ces bijoux ont été agrandis pour mieux voir les détails.

Toutes les grandes cartes de crédit sont acceptées.

BROSSARD
5705 boul. Taschereau
(en face du Super Camaval)
(514) 443-3400

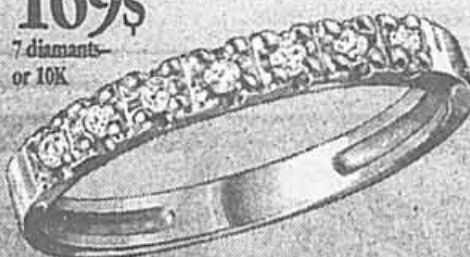
MONTRÉAL
937 est, rue Bélanger
(514) 279-4527

LAVAL
2000 boul. Le Corbusier
(au nord de St-Martin)
(514) 687-8444

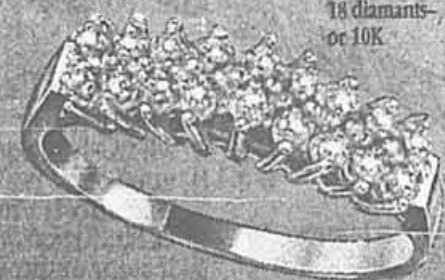
JONCS ET BAGUES À DIAMANTS

Plusieurs autres modèles disponibles en magasin

Seulement
169\$
7 diamants
or 10K



Seulement
225\$
18 diamants
or 10K



Seulement
219\$
10 diamants
or 10K



Ces bijoux ont été agrandis pour mieux voir les détails.

Toutes les grandes cartes de crédit sont acceptées.

MONTRÉAL
937 est, rue Bélanger
(514) 279-4527

BROSSARD
5705 boul. Taschereau
(en face du Super Camaval)
(514) 443-3400

LAVAL
2000 boul. Le Corbusier
(au nord de St-Martin)
(514) 687-8444

Hausse de taxes à Brossard: moins de 4 p. cent

PIERRE BELLEMARE

■ L'augmentation des taxes sera légèrement inférieure à quatre p. cent à Brossard, dont le prochain budget atteindra \$43,8 millions. Cela représente une hausse de neuf p. cent sur les dépenses de 1988, qui étaient de \$40,1 millions.

Le taux sera augmenté à \$1,32 par \$100 d'évaluation — une hausse de \$0,05 — tandis que les taxes d'eau (\$48 par logement), d'enlèvement des ordures (\$90 par logement) et d'affaires (six p. cent de la valeur locative) demeureront stables.

Ainsi, le compte de taxes d'un contribuable dont la propriété est évaluée à \$100 000, sera majoré de \$50.

Près de la moitié de l'augmentation des dépenses de Brossard — \$3,7 millions — est affectée à la masse salariale, dont l'enveloppe grossira de \$1,6 million l'an prochain. La facture de la STRSM s'alourdira de quelque \$750 000, pour atteindre près de \$4,5 millions.

Une note pour la clientèle du club de golf municipal de Brossard: l'ensemble des tarifs seront haussés de \$1 la saison prochaine. Donc, deux majorations en

deux ans. Les recettes du golf sont évaluées à \$600 000 dans le nouveau budget.

Par ailleurs, l'administration de la mairesse Georgette Lepage entend développer un nouveau secteur résidentiel de 80 millions de pieds carrés, entre la voie ferrée et l'autoroute 30. En vertu du nouveau plan triennal d'immobilisations, on prévoit dépenser \$22 millions pour installer les infrastructures (eau, égout) dans ce futur quartier.

À Saint-Lambert, le nouveau budget s'établit à \$18,5 millions, et comporte une hausse moyenne du compte de taxes de 3,45 p. cent.

Cependant, les dépenses de la ville seront accrues de 14,1 p. cent par rapport au budget 1988, qui s'élevait à \$16,2 millions. C'est le développement domiciliaire qui permet à l'administration du maire Eric Sharp de limiter l'augmentation des taxes à 3,4 p. cent.

Le taux de taxes passe de \$1,16 à \$1,20 par \$100 d'évaluation. Cela comprend la taxe foncière, qui passe de \$1,04 à \$1,06; la taxe d'assainissement des eaux, fixée à \$0,02; et la taxe du transport en commun, stable égale-

ment à \$0,12. Contrairement à la majorité des administrations municipales, Saint-Lambert ne prélève aucune taxe spéciale pour l'ap-

provisionnement en eau potable ou pour l'enlèvement des ordures. Ces services sont compris dans la taxe foncière.

VIDÉOSON VOUS REMERCIE DE VOTRE APPUI EN VOUS OFFRANT, EN CADEAU DE NOËL,

UN AMPLIFICATEUR «SURROUND»

GARANTIE 5 ANS
NEC CT2620

NEC AV-250
À L'ACHAT D'UN TÉLÉVISEUR 28 po

- ENTRÉE S VIDÉO
- 500 LIGNES ET PLUS
- MULTICONNEXIONS AUDIO/VIDÉO
- TÉLÉCOMMANDE À INFRAROUGE
- STÉRÉO SAP DBX

VIDEASON **NEC**

4137, rue Amiens, Montréal-Nord 328-2322

AUBAINES EXCLUSIVES!

VENTE-CADEAU

TOUTES NOS MONTRES

SEIKO



50%

GARANTIE de 3 ans
C.M. Michaud

*GARANTIE LIMITÉE

DE RABAIS
Sur le prix suggéré étiqueté

Pas plus de 3 montres
Seiko par client.



Jusqu'au 24 décembre
seulement

Toutes les grandes cartes
de crédit sont acceptées.

Le spécialiste de la montre

BROSSARD
5705 boul. Taschereau
(en face du Super Camaval)
(514) 443-3400

MONTRÉAL
937 est, rue Bélanger
(514) 279-4527

LAVAL
2000 boul. Le Corbusier
(au nord de St-Martin)
(514) 687-8444

Ne manquez pas dans **La Presse** du samedi 24 décembre

les cahiers

SUPER-AUBAINES

DE FIN
D'ANNÉE

Affichage: les grands commerçants attendent un geste du gouvernement avant de s'ajuster

RICHARD DUPAUL

À l'indemnité de la décision du gouvernement Bourassa de permettre l'affichage bilingue à l'intérieur des commerces, les principaux intéressés — les magasins, les pharmacies, les institutions financières, etc. — n'avaient pas encore décidé hier, pour la plupart, quelle politique linguistique ils adopteront dorénavant.

La majorité des commerçants interrogés par *La Presse* ont affirmé qu'ils préféreraient «attendre de connaître les détails de la nouvelle loi» avant de se prononcer. Celle-ci devait être déposée hier matin à l'Assemblée nationale mais rien n'était encore fait hier soir.

«Pour le moment, c'est le statu quo chez Eaton dans l'attente de ce que comportera la loi... on veut aussi prendre le temps de réfléchir sur ses implications», a affirmé Mme Georgine Coutu, porte-parole des magasins Eaton.

«Nous n'avons pris aucune décision jusqu'à présent», s'est contenté de dire M. Pierre Croteau, président de Hudon et Deaudelin (les magasins d'alimentation Boniprix/IGA).

Très peu de commerçants, comme la chaîne de magasins Le Château par exemple, étaient prêts à afficher leurs couleurs. «Nous avons toujours affiché uniquement en français au Québec... à l'intérieur comme à l'extérieur. Et ce matin, rien n'est changé. Nous allons poursuivre dans la même veine», a déclaré Mario Chiofalo, coordonnateur de la publicité pour le Château. Cette dernière utilise deux budgets pour la promotion, l'un en français pour le marché québécois et l'autre, en anglais pour les autres provinces.

Dans l'ensemble, il faut s'attendre à ce que les entreprises commerciales aillent jusqu'aux limites permises par la loi, soit de faire de l'affichage bilingue à l'intérieur mais ce, dans les établissements situés dans les quartiers anglophones ou à minorités ethniques seulement. La plupart ont rappelé que leur but était «de servir les clients dans la langue de leur choix».

Les banques

Cette préoccupation était certes perceptible chez les banques à charte qui, tout en demeurant très prudentes pour ne pas froisser certaines oreilles, ont insisté pour dire qu'elles se conformeront à la loi. «Notre politique est de se comporter en bon citoyen», a dit Langevin Côté, directeur des relations publiques à la Banque Royale, la première banque en importance au pays.

Il faut dire que les banques, régies par une loi fédérale, profitent déjà d'un statut particulier en ce qui touche à l'affichage dans les deux langues. Comme le législateur fait la distinction entre l'affichage de nature «publicitaire» et celle plus «in-



«Y'a juste Coke», disait, dimanche, l'affiche dans l'enceinte du Centre Paul-Sauvé où 15 000 partisans du maintien de la Loi 101 avaient pris place. La question, dans le milieu des affaires, est de savoir comment pourra désormais être libellé l'affichage à l'intérieur des espaces commerciaux.

PHOTO LUC SIMON PERRAULT, La Presse

formationnelle», les banques ont souvent recouru à des panneaux bilingues pour annoncer leurs produits financiers dans certaines succursales.

Ce qui fait dire à M. Jacques Rastoul, porte-parole de la Banque de Montréal, qu'il n'y aura pas de «changements majeurs» dans ce qu'on voit déjà dans les banques. «Pour notre part, nous serons plus vigilants qu'avant en ce qui touche à l'application de la loi», a-t-il ajouté en précisant que certaines succursales de la Banque de Montréal affi-

chent toujours dans les deux langues à l'extérieur comme à l'intérieur.

«La question qu'on se pose aujourd'hui est qu'est-ce qu'on entend par affichage intérieur? Est-ce que cela comporte toutes les affiches qui sont visibles de l'extérieur», a demandé M. Rastoul.

Les changements les plus visibles, pour ceux qui décideront d'afficher dans les deux langues à l'intérieur, seront certes dans les magasins d'alimentation et dans les pharmacies. C'est de ce côté que les demandes pour une «deuxième langue» ont été

les plus nombreuses. Le Conseil québécois du commerce de détail, qui regroupe près de 4 200 membres, ne livre pas d'opinion et entend se pencher sur la question de la langue «après les Fêtes seulement», a dit son président, M. Guy Poirier.

Pour sa part, M. Guy Lessard, vice-président exécutif aux Supermarchés Provigo, dit que la position de l'entreprise n'est toujours pas arrêtée. «Mais, on optera probablement pour une forme d'affichage bilingue dans certains magasins seulement», a-t-il expliqué.

La Chambre de commerce souscrit à la position de Robert Bourassa

PAUL DURIVAGE

La Chambre de Commerce de Montréal souscrit à l'objectif de renforcer et promouvoir le visage français au Québec et approuve l'utilisation de la clause dérogatoire de la constitution par le premier ministre Robert Bourassa.

La Chambre de Commerce, qui se distingue nettement de la majorité des autres organismes d'affaires à ce propos, faisait connaître hier ses réactions au jugement de la Cour suprême du Canada invalidant les principaux articles de la Loi 101 ainsi qu'à la position défendue hier par le premier ministre du Québec.

La Chambre, qui regroupe 8 500 membres dont plus de 80 p. cent sont francophones, affirme que l'affichage à l'extérieur des commerces «doit être exclusivement unilingue français». Elle est d'accord pour l'utilisation d'une deux-

ième langue à l'intérieur, mais «à la condition expresse qu'il y ait une très nette prédominance du français avec des garanties d'accueil et de service à la clientèle en français».

Selon le vice-président exécutif, M. Luc Lacharité, cette position qui se veut «plus précise même que celle de M. Bourassa» se situe dans la tradition centenaire de la Chambre de Commerce qui est en outre à l'origine de la création de l'école des Hautes Études Commerciales.

La Chambre de Commerce du West Island, qui représente les gens d'affaires d'une région comptant 50 p. cent d'anglophones, se dit quant à elle satisfaite de la décision de M. Bourassa qui «ne pouvait satisfaire tout le monde» mais «devait se ranger avec la majorité francophone du Québec, qui sent sa langue et sa culture menacées».

«Nous comprenons le désappointement de nos membres an-

glophones quant à l'affichage extérieur mais nous sommes satisfaits de savoir que le bilinguisme sera retenu à l'intérieur des commerces et qu'il pourra être appliqué ou non dépendant de la volonté des commerçants», poursuit M. Jean-Pierre Lamy, président.

Pour leur part les dirigeants du Bureau de Commerce de Montréal (Montreal Board of Trade) se disent «très déçus» de la décision du gouvernement du Québec d'invoquer la clause «nonobstant». «C'est une décision qui, malheureusement, peut donner une mauvaise impression au reste du Canada et du monde entier», commente le président, M. John Pepper.

Le Conseil du patronat, qui avait qualifié la décision de la Cour Suprême d'«important jugement pour la liberté d'expression» jeudi dernier, doit faire connaître ses réactions aujourd'hui au faux-bond de M. Bourassa qu'il avait expressément invité à s'en tenir au jugement.

Desjardins choisit son chef dans le West Island

Jocelyn Proteau, successeur de Guy Bernier, vise notamment le marché anglophone

LAURIER CLOUTIER

Il a suffi de deux tours de scrutin à la FMO (Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec) pour élire le plus jeune président de son histoire.

Jocelyn Proteau, 41 ans, un comptable agréé de l'île Bizard, s'est ainsi vu, en quelques minutes, propulsé au rang des grands financiers, sur le même plancher que le principal concurrent, Michel Bélanger de la Banque Nationale.

Il succédera le 1er mars prochain à Guy Bernier, un vieux routier du coopératisme. Président depuis 1976, M. Bernier a fortement marqué le développement de l'ensemble du Mouvement Desjardins. Aujourd'hui en convalescence, il ne conserve que son poste de président du conseil.

La FMO représente deux millions de membres, 326 caisses et \$13 milliards d'actif, soit 42 p. cent de l'actif global du Mouvement Desjardins et 48,2 p. cent de son membership. Sous le leadership de Guy Bernier, la croissance dépassait celle des concurrents bancaires.

C'est dans le plus grand secret que les 22 administrateurs de la FMO se



À 41 ans, Jocelyn Proteau devient le plus jeune président de l'histoire du Mouvement Desjardins. Il est en compagnie de Guy Bernier à qui il succède à la tête du mouvement.

PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, La Presse

sont réunis hier, à 10h. Outre Jocelyn Proteau, il se trouvait deux autres candidats: Paul-Yvon LeSage, 54 ans, et Yvon Roberge, 51 ans. Les scrutateurs ont prêté serment sur la Bible de ne rien divulguer de leurs travaux.

On sait cependant qu'au premier tour de scrutin, personne ne récolta la majorité plus un, soit un minimum de 12 voix. Ce n'est qu'au deuxième vote secret, à 10h50, que Jocelyn Proteau a été élu président.

La Presse a eu connaissance des

deux tours de scrutin par le plus grand des hasards. Jocelyn Proteau ne connaît pas lui-même le décompte des voix. Mais il ne nie pas qu'il ait fallu deux tours.

Dernier candidat déclaré, depuis deux ou trois semaines seulement, Jocelyn Proteau est un peu le dark horse de l'élection.

M. Proteau se donne pour défi de «gérer la très forte croissance (de la Fédération) et fidéliser les membres».

«À la croisée des chemins», alors qu'il plafonne dans son marché traditionnel, le Mouvement Desjardins «en est rendu à l'heure de percer dans le marché anglophone», raconte-t-il citant une caisse qu'il connaît bien, celle de Pierrefonds qui a connu des années de 40 p. cent de croissance.

Administrateur de Secur et autres entreprises, M. Proteau est en effet d'abord le directeur général de la Caisse pop de Sainte-Geneviève de Pierrefonds, «la championne de Corvée-Habitation, en pleine récession». «On a délogé de grandes banques», raconte l'intéressé. La caisse est devenue le chef de file dans le marché cosmopolite de Pierrefonds.

Claude Picher

Revenu Québec a fait ses devoirs

À chaque année, c'est plus fort que moi. Je cède à la tentation de trouver, dans les guides de Revenu Québec, une phrase horriblement tarabiscotée, et de l'étaler malicieusement en public. Cela n'a jamais pris plus de cinq minutes de recherches. Il suffisait de feuilleter le guide pour trouver des perles...

Cette année, j'ai frappé un os! L'édition 88 du guide de Revenu Québec ne contient aucune véritable horreur. Certes, un document du genre sera toujours difficile à digérer. L'impôt est régi par des lois et règlements complexes, bourrés d'exceptions, généralement assaonnés de jargon juridique bien tassé, et le contribuable qui produit lui-même sa déclaration doit faire un effort pour bien s'assurer qu'il a tout compris. Mais le guide de 1988, si on le compare à ses ignobles prédécesseurs, réduit cet effort de façon appréciable.

Revenu Québec offre deux formules de déclaration d'impôt: la simplifiée, qui s'adresse à la majorité des contribuables, et la détaillée, pour ceux dont la situation fiscale est un peu plus compliquée. Les améliorations, qui touchent les deux, mais surtout la formule simplifiée, étaient attendues depuis longtemps. Alors que Revenu Canada, au fil des ans, s'efforçait de simplifier ses guides et formulaires, Revenu Québec semblait prendre un malin plaisir à multiplier les tracasseries. Cette année, le Québec vient non seulement de rattraper le fédéral, mais aussi de prendre une longueur d'avance.

Quand il est question de déclarations d'impôt, on peut en gros répartir les contribuables en trois catégories à peu près égales (oublions ici le très petit nombre de contribuables fortunés qui comptent sur les services constants et efficaces de bureaux de fiscalistes et d'experts-comptables):

■ Le premier tiers est formé de contribuables qui remplissent eux-mêmes leur déclaration. Ils sont habitués à tout faire eux-mêmes: amasser les documents nécessaires, lire attentivement le guide, se renseigner auprès des bureaux de l'impôt. Les nouveaux formulaires québécois s'adressent en priorité à ce groupe, qui avait tendance à diminuer à mesure que les formulaires devenaient de plus en plus compliqués.

■ Dans le deuxième groupe, on retrouve ceux qui confient la préparation de leur déclaration à un ami ou un parent plus familier avec ces questions, mais qui y participent en fournissant des détails, en discutant de leur situation fiscale avec celui qui prépare la déclaration, en s'intéressant à la façon de procéder, en effectuant eux-mêmes certaines démarches. Ces contribuables aussi seront touchés par la simplification, dans la mesure où le risque d'erreur est diminué, pour l'ami ou le parent qui fait le travail. Peut-être même les nouveaux formulaires inciteront-ils ces contribuables à tenter pour la première fois de remplir leur propre déclaration (c'est plus instructif qu'on ne le pense à première vue).

■ Le dernier tiers, enfin, est formé de personnes qui ne veulent pas se compliquer la vie, et qui confient tout le travail à un comptable ou à une maison spécialisée. Cela réduit encore le risque d'erreur, mais ne garantit rien (il existe plusieurs histoires d'horreur à ce chapitre). La simplification ne touche que très peu ce groupe de payeurs de taxes.

La nouvelle déclaration simplifiée ne comprend que deux pages. Un de ses grands mérites est d'intégrer plusieurs éléments de l'ancienne déclaration détaillée. Ainsi, de nombreux contribuables qui devaient auparavant s'astreindre aux neuf laborieuses étapes de la déclaration détaillée, pourront désormais utiliser la nouvelle formule simplifiée et ses quatre étapes nettement moins difficiles. Cela concerne notamment les déductions pour frais de garde ou frais médicaux, les pensions alimentaires, les revenus de location, les dépenses pour gagner des revenus de placement, les dividendes, les bourses d'études, les transferts de crédits au conjoint. Avec ces ajouts, la nouvelle formule simplifiée répond maintenant aux besoins des trois quarts des payeurs de taxes. Elle intègre également, pour ceux qui veulent se donner le moins de peine possible, une formule de déclaration sans calcul.

Le formulaire détaillé ne s'adresse plus, de façon générale, qu'aux particuliers qui déclarent des gains en capital ou des revenus d'entreprise, réclamation des déductions pour dépenses ou certains crédits d'impôt, sont sujets à l'impôt minimum de remplacement ou achètent des abris fiscaux (le REER n'est pas considéré comme un abri fiscal, et les milliers de Québécois qui y participent pourront continuer à utiliser la déclaration simplifiée).

Remboursement accéléré

Revenu Québec en profite pour lancer un nouveau programme de remboursement accéléré. Les contribuables réclamant un remboursement inférieur à \$800 recevront leur chèque dans les trois semaines. Cette mesure touche quelque 25 p. cent des payeurs de taxes. En autant que le mécanisme fonctionne bien (il faut attendre pour voir), il constitue une amélioration considérable par rapport à l'ancien système, qui supposait des attentes pouvant atteindre plusieurs mois!

Si les contribuables auront la vie un peu plus facile cette année, ils le devront à Yves Séguin, un jeune fiscaliste de Québec qui a décidé de faire un saut en politique il y a trois ans avec, comme un de ses principaux objectifs, la simplification des guides et formulaires de l'impôt. Nommé ministre du Revenu en juin 1987, à 36 ans (il détient en outre, depuis six mois, le portefeuille du Travail), il livre aujourd'hui la marchandise. Certes, il y a encore du travail à faire. Mêmes simplifiés, certains passages du guide demeurent ardu. Mais, compte tenu des circonstances, Revenu Québec pouvait difficilement faire mieux.

MONTREAL	TORONTO	DOW JONES	L'OR (NEW YORK)	DOLLAR CANADIEN
1672,75 (+17,99) (+1,09%)	3320,30 (+17,34) (+0,52%)	2172,68 (+21,97) (+1,02%)	\$414,50 (+0,40) (+0,10%)	\$ +27 / 100 \$0,8335

CPG Trust La Laurentienne

10 3/4% 9 1/2% Minimum 5000\$ 120 à 179 jours

Meilleurs vœux de santé, de bonheur, d'amour et de succès.

Appelez-nous... 1981, avenue McGill College, Montréal 284-7007 1450, rue Ste-Catherine Ouest, Montréal 861-3664 6633, rue Sherbrooke Est, Montréal 253-1720 132, boulevard Labelle, Rosemere 437-0710

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA

VOLCANO



Nomination de M. Claude Nantel à titre de président des opérations de Volcano Inc.

Le conseil d'administration de Volcano Inc. annonce la nomination de M. Claude Nantel au poste de président des opérations de la compagnie. Celui-ci occupait les fonctions de président de la division commerciale et chef des opérations de Volcano Inc. depuis deux ans. De par ses antécédents, M. Nantel est donc parfaitement qualifié pour assurer la continuité des activités de Volcano.

PRODUITS FORESTIERS CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE



J. H. Whalen

M. Cecil S. Flenniken, président du conseil, président et chef de la direction de Produits Forestiers Canadien Pacifique Limitée, annonce la nomination de M. J. Hugh Whalen à l'un des postes de vice-président exécutif, ainsi que celle de MM. Norman W. Lord et Warren P. Woodworth aux postes de vice-présidents de la Société.

M. Whalen est responsable du marketing du papier journal, des papiers à usages spéciaux à base de pâte mécanique, des pâtes, du carton couverture, du carton à cannelure, du carton blanchi et du papier blanc.

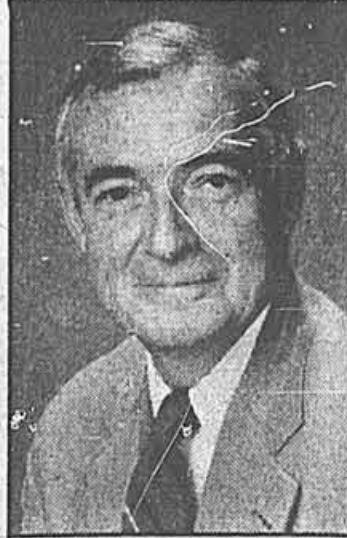
M. Lord est responsable de toutes les ventes outre-mer de pâte commerciale, de papier journal et de papiers à usages spéciaux à base de pâte mécanique, et des ventes mondiales de carton.

M. Woodworth est responsable, pour toute l'Amérique du Nord, du secteur vente de papier journal et de papier à usages spéciaux à base de pâte mécanique pour les quatre usines actuelles de la Société et pour les deux autres en construction à Gold River (C.B.), et Usk (Washington).

Produits Forestiers Canadien Pacifique Limitée est l'un des plus grands producteurs intégrés de produits forestiers au monde. La société est active dans six secteurs: papier journal et papiers spéciaux de pâte mécanique, pâtes, cartonnages et emballages, papier blanc, papier ouaté et bois d'oeuvre. Elle possède 28 usines primaires et de transformation dans tout le Canada et emploie plus de 15 000 personnes.



N. W. Lord



W. P. Woodworth

Econo-flashes

Revenu Canada: le taux d'intérêt à 11 p. cent

■ Revenu Canada a annoncé que le taux d'intérêt sur les impôts en souffrance et payés en trop passera à 11 p. cent au trimestre débutant le 1er janvier. Ce taux s'appliquera également aux acomptes provisionnels insuffisants et aux retenues d'impôt non versées, de même qu'aux cotisations au Régime des pensions du Canada et aux primes d'assurance-chômage non versées. Le taux de 11 p. cent est aussi prescrit pour le calcul des avantages impossibles que des employés et des actionnaires toucheront sous forme de prêts sans intérêt ou à intérêt réduit au cours des trois premiers mois de l'année.

TRANSCONTINENTAL acquiert des actifs de SOUTHAM

■ Le Groupe Transcontinental GTC a conclu une entente de principe pour l'acquisition de deux usines et d'autres actifs de Southam, par l'entremise de sa filiale à part entière Imprimerie Trans-Continentale. La transaction concerne les imprimeries exploitées à Calgary et Winnipeg par Canadian Publishers Company, filiale de Southam, de même qu'une ligne de presse à Toronto. GTC estime que cette acquisition lui rapportera des ventes additionnelles de l'ordre de \$45 millions. La transaction prendra effet le 31 janvier.

REER: fini les bonis et concours

■ Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il comptait modifier certaines dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à prohiber l'ajout de privilèges aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, tel les voyages ou les bonis d'intérêt. Si cet amendement est adopté, une institution financière qui utiliserait de telles pratiques, après 1988, s'exposera à une amende d'au moins \$100 par REER pour lequel cette pratique a été utilisée.

Des Italiens acquièrent 10 p. cent de IAF BIOCHEM

■ IAF Biochem émettra pour \$4,5 millions d'actions et de bons d'achat d'actions du Trésor. Les preneurs fermes sont la société italienne IFCI, les officiers et certains administrateurs de Biochem. L'émission comporte 783 000 unités qui consistent en une action ordinaire et un bon d'achat d'action, à un prix d'environ \$5,75 par unité. Chaque bon permettra au détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de \$7,50, en tout temps, jusqu'au 15 décembre 1991. IFCI obtient ainsi plus de 10 p. cent du capital-actions de IAF Biochem.

Pertes de CAMPEAU en baisse

■ Campeau Corporation a enregistré une perte nette de \$14 millions US, au cours des neuf premiers mois de l'exercice financier, comparativement à une perte de \$123 millions pour la période correspondante de l'an dernier. Les revenus ont atteint \$5,4 milliards, par rapport à \$2,2 milliards pour les neuf premiers mois de 1987. Les présents chiffres incluent les résultats de Ralphs Grocery Company et les cinq divisions de Federated Department Stores depuis leur acquisition, le 3 mai.

Hausse de 23 p. cent du bénéfice de FLETCHER

■ Le bénéfice avant poste extraordinaire de Groupe de Loisirs Fletcher a augmenté de 23 p. cent au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre, pour atteindre \$1,6 million. Le bénéfice par action se chiffrait à \$0,38 par action contre \$0,32 l'an dernier. Un gain extraordinaire de \$196 600 a porté le bénéfice net à \$1,8 million (\$0,43 par action). Le chiffre d'affaires a atteint \$39,4 millions, ce qui représente une hausse de 28 p. cent par rapport à l'an dernier.

PAUL MARTIN: annulation de la poursuite

■ La Cour supérieure a rejeté avec dépens l'action intentée contre Paul Martin Inc., Michel Trottière, 132324 Canada Inc. et Jean-Alain Bisailon par certains ex-commanditaires du Nouvel Hôtel Montréal, mettant ainsi fin à une poursuite de \$6,5 millions. Des compagnies à numéro, récemment incorporées, avaient tenté d'obtenir l'annulation de la vente du Nouvel Hôtel Montréal dont la compagnie s'était portée acquéreur en août dernier.

PROVIGO achète deux supermarchés STEINBERG

■ Provigo Distribution et Steinberg ont conclu une entente de principe par laquelle Provigo achètera deux supermarchés Steinberg situés à Sept-Îles et Baie Comeau. Provigo s'est engagée envers le Bureau de la politique de la concurrence à vendre ou à franchiser les deux établissements. Le montant de la transaction n'a pas été divulgué.

Contrat fédéral de \$42 millions pour MARTIN MARIETTA

■ Le gouvernement fédéral a accordé à un contrat de \$42 millions (répartis sur quatre ans) à un groupe de compagnies canadiennes dirigé par la société Martin Marietta pour la modernisation du système de navigation aérienne au pays. Martin Marietta (une filiale de Martin Marietta Corp. du Maryland) réalisera le système technique, l'intégration et les services de soutien de la gestion du programme. Outre Martin Marietta Canada, le groupe comprend Canadian Marconi, Imp Group, Lavalin, MacDonald Dettwiler & Associates et Thompson-Hickling Aviation.

TOGELCO complète l'acquisition de ATTO

■ Le Groupe Tolgeco a complété l'achat des actifs de Équipement Atto, un distributeur de produits destinés aux secteurs industriels et de la construction. Tolgeco est présente au Québec par l'entremise de ses filiales Les entreprises Givisco, Les industries Lightsteel, Les industries Tolbec, Goodco et maintenant Équipement Atto. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé. La compagnie prévoit que cette nouvelle acquisition lui permettra d'augmenter ses revenus à près de \$75 millions.

AUGMITTO retire son prospectus

■ Augmitto Explorations a retiré le prospectus déposé au Québec et en Ontario en invoquant les conditions du marché. La compagnie a également revu sa stratégie et son budget relatifs au développement de la production commerciale de la propriété de Beauchastel, estimant qu'approximativement \$6 millions supplémentaires seront nécessaires. Son bailleur de fonds, Rothschild Australia Limited, a pour sa part précisé qu'il exigerait que certains problèmes budgétaires soient corrigés avant de consentir de nouvelles avances.

Les manufactures fonctionnent à 81 p. cent

■ Les industries manufacturières canadiennes ont fonctionné à 81,6 p. cent de leur capacité au cours du troisième trimestre, ce qui, selon Statistique Canada, constitue une performance stable par rapport au trimestre précédent. La capacité de production a été utilisée à 76,9 p. cent dans le cas des biens durables, en légère hausse par rapport au 76,8 p. cent du précédent trimestre. Elle est également restée stable dans le cas des biens non durables, passant de 87 p. cent au deuxième trimestre à 86,8 p. cent au troisième trimestre.

CANADA SOUTHERN déboutée par une cour américaine

■ La Cour de district de Tallahassee (Floride) a rejeté la poursuite intentée par Canada Southern Petroleum contre Allied-Signal, le cas ne pouvant être jugé en Floride. La poursuite intentée aux États-Unis, en 1987, demandait une compensation à Allied-Signal pour avoir ignoré ses obligations contractuelles relativement à la mise en valeur et à la commercialisation du champ de gaz naturel Kotanelee situé dans le sud-est du Yukon, dans lequel Canada Southern détient une participation de 30 p. cent.

CIRCO CRAFT fournisseur de NORTHERN TELECOM

■ Northern Telecom de Mississauga, Ontario, a négocié une nouvelle entente avec Circo Craft, de Montréal, au sujet de l'approvisionnement de ses divisions manufacturières en circuits imprimés. Circo estime que ce contrat se traduira par des ventes de \$40 millions.

FIBRES CDL réussit son OPA sur ARMTEX

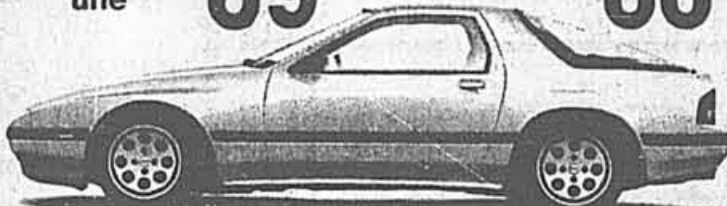
■ Au terme de l'offre d'achat de Fibras CDL, qui prenait fin le 15 décembre, 100 p. cent des actions ordinaires et 91,3 p. cent des actions privilégiées de série 1 de Fibras Armtext ont été déposées et achetées. Fibras CDL entreprendra les procédures nécessaires en vertu des lois corporatives régissant Fibras Armtext pour exproprier les actionnaires minoritaires et privatiser entièrement Fibras Armtext.

C'EST LE TEMPS DE PASSER À

MAZDA

LES 89 SONT LÀ!

Obtenez **89** au prix des **88**



Rabais de 3000\$ sur certains modèles 88



La meilleure garantie sur le marché (financement et location sur place). Le meilleur service depuis 1954.



QUÉRIN

1530, boul. Chomedey, Laval, 688-4787

AVIS AUX ACTIONNAIRES

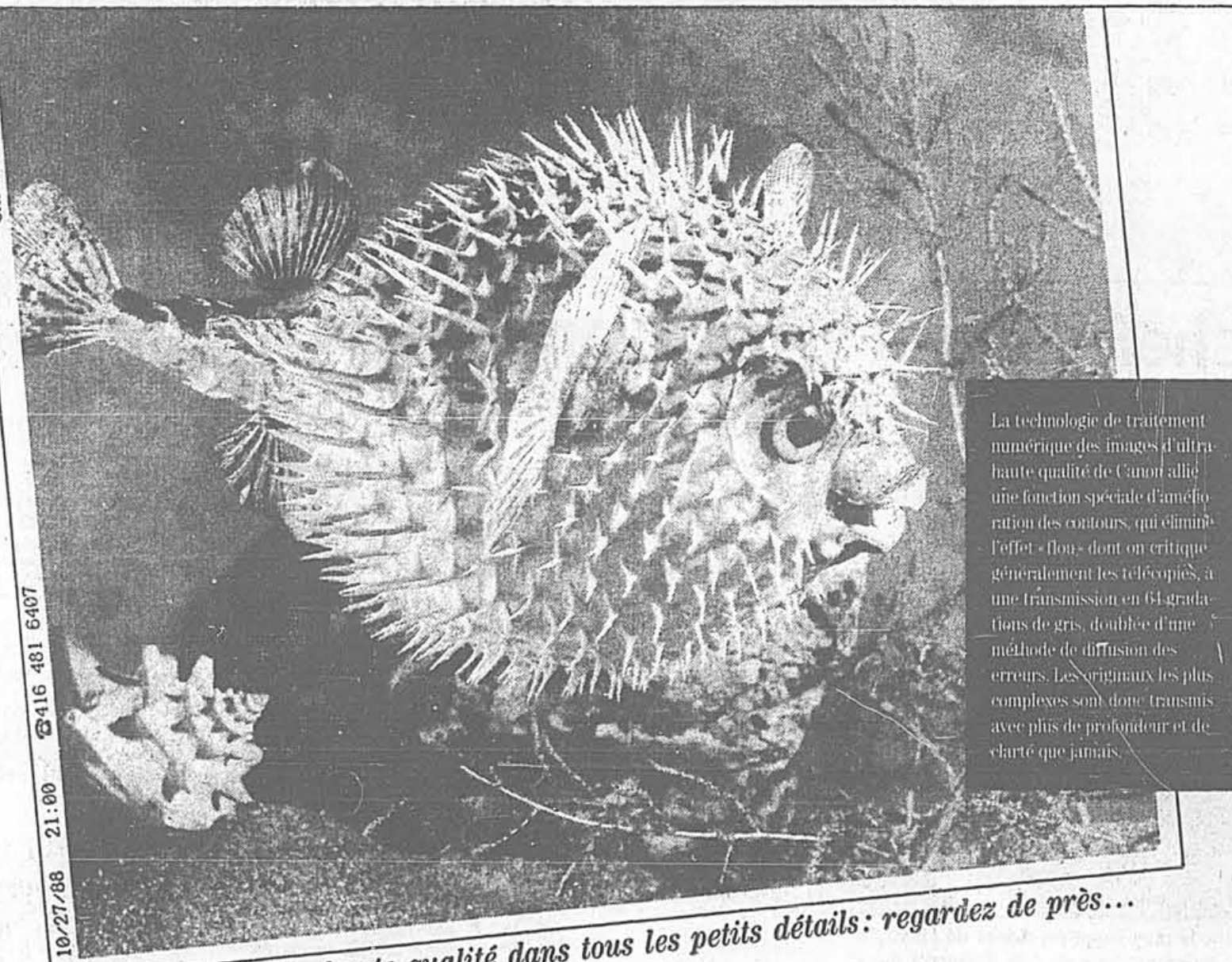
LA COMPAGNIE DES MINES D'ASBESTE CRU et des FIBRES LIMITÉE (Libre de responsabilité personnelle) ASBESTOS CRUDE AND FIBRE MINES LIMITED (No Personal Liability)

VOUS ÊTES AVISÉS PAR LES PRÉSENTES QUE LA COMPAGNIE DES MINES D'ASBESTE CRU et des FIBRES LIMITÉE (Libre de responsabilité personnelle) / ASBESTOS CRUDE AND FIBRE MINES LIMITED (No Personal Liability), demandera au Ministère des Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte, la Compagnie n'a ni propriété ni actif à son crédit.

Par ordre du conseil d'administration, Ian C. Miller secrétaire-trésorier

CANON CDA INC.

10/27/88 21:00 416 481 6407



La technologie de traitement numérique des images d'ultra haute qualité de Canon allie une fonction spéciale d'amélioration des contours, qui élimine l'effet «flou» dont on critique généralement les télécopies, à une transmission en 64 gradations de gris, doublée d'une méthode de diffusion des erreurs. Les originaux les plus complexes sont donc transmis avec plus de profondeur et de clarté que jamais.

Fiez-vous aux télécopieurs Canon pour obtenir tous les détails.

Canon présente l'UHQ - un système de traitement numérique des images tellement sophistiqué et révolutionnaire, qu'il constitue en fait un tout nouveau concept pour les communications par télécopieur.

Ce système, intégré aux nouveaux télécopieurs FAX-270 et FAX-705 de Canon, vous permet de transmettre textes, illustrations ou tout original avec une profondeur et une précision des détails de quatre fois supérieure à tout autre télécopieur ordinaire.

Mais l'incroyable qualité de l'image ne représente qu'un aspect de ces merveilles technologiques.

Le mode de correction d'erreurs (MCE) assure la fiabilité et la qualité

des documents que vous transmettez en surveillant et corrigeant automatiquement les erreurs d'émission. La vitesse de transmission du FAX-705 est d'à peine 9 secondes. Et la fonction de balayage instantané, qui lit et mémorise un

document en 4 secondes dans la mémoire du FAX-705 d'une capacité de 70 pages - vous laisse libre de vaquer à d'autres occupations. Les nouveaux télécopieurs révolutionnaires FAX-270 et FAX-705. Voici, enfin, un niveau de qualité et de rendement

inégalé par tout autre appareil du groupe 3. Face à tant de caractéristiques performantes, on peut aisément voir pourquoi aucun autre télécopieur n'est en mesure de relever aussi nettement l'image de votre entreprise. Pour obtenir de plus amples renseignements, faites-nous parvenir le coupon ou composez dès aujourd'hui le 514-631-8821.



J'aimerais obtenir tous les détails!

- À: Canon Canada Inc., 6390, chemin Dixie, Mississauga, (Ontario) L5T 1P7 ou composez le 514-631-8821.
- ☐ Veuillez me faire parvenir de la documentation sur le FAX-270 et le FAX-705.
- ☐ J'aimerais prendre rendez-vous pour assister à une démonstration.

NOM _____
FONCTIONS _____
ENTREPRISE _____
ADRESSE _____
VILLE _____ PROVINCE _____
CODE POSTAL _____ NO DE TÉLÉPHONE _____
Présentement, j'utilise ☐ TÉLÉCOPIEUR ☐ MESSAGERIES ☐ TÉLEX

Canon
FAX-270/705

Pronova Capital convoite Inotech Aviation

L'entreprise de Nouvelle-Écosse compte acheter toutes les actions d'Inotech

PAUL DURIVAGE

Pronova Capital, une société d'investissement de Nouvelle-Écosse, entend déposer sous peu une offre publique d'achat (OPA) visant toutes les actions de la société montréalaise Inotech Aviation, une opération de plus de \$18,4 millions.

Selon les termes de l'offre, qui sera présentée d'ici le 24 janvier

prochain, Pronova offrira \$3,70 par action ordinaire. Le titre cotait à \$2,95 vendredi dernier après s'être tenu dans une fourchette de \$1,65 à \$4,70 durant l'année. L'offre est conditionnelle à l'obtention d'au moins 90 p. cent des quelque cinq millions d'actions en circulation.

La partie semble acquise pour Pronova puisque les principaux actionnaires entendent céder leur bloc de 64,9 p. cent en vertu de l'offre. Il s'agit de la société de

portefeuille Innocent et du transport aérien Air Canada qui forment l'entreprise en co-participation Inotech Aviation Industries.

Ceci n'aura pas été sans de longues négociations. On se rappelle qu'il y a tout juste un mois, Inotech avait annoncé qu'Innocent venait de refuser une offre pour ses actions. L'entreprise avait fait cette déclaration après que la rumeur d'une OPA avait déjà fait bondir le titre de trente cents à \$2,80.

Inotech, dont le siège social se trouve sur la Route Cargo C de l'Aéroport international de Montréal à Dorval, se spécialise dans la fabrication et l'installation d'intérieurs d'avions. Elle gère également des avions pour le compte de leurs propriétaires et s'occupe de nolisage d'avions d'affaires en Amérique du Nord.

Le président de Pronova, une société fermée dont il est l'un des deux principaux actionnaires, a

précisé à La Presse que son groupe entendait jouer un rôle actif dans la direction de l'entreprise. Il a souligné que Pronova était déjà impliquée dans d'autres entreprises d'aviation, sans toutefois vouloir préciser lesquelles.

Selon lui, Inotech est en bonne voie de redressement et devrait donc se révéler un bon placement. L'entreprise a connu un exercice très difficile en 1987 («un désastre», disait son président Victor Bennett) avec une perte d'un peu plus de \$1,1 million. Cependant, le premier semestre du nouvel exercice a vu un léger bénéfice de \$30 000, premier signe d'un retour à la rentabilité.

Inotech est devenue une société ouverte en décembre 1986, à la suite d'un appel public à l'épargne dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec. L'entreprise avait alors émis 1,65 million d'actions à un prix unitaire de \$5.

VOUS pouvez investir dans l'immobilier commercial par l'entremise d'un premier appel public à l'épargne portant sur les parts de la...

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMOBILIÈRE TRUST ROYAL

- La Société en commandite immobilière Trust Royal offre aux résidents canadiens l'occasion d'investir dans un portefeuille diversifié composé de 29 biens immobiliers productifs de revenu, de grande qualité, loués à 98% et situés au Canada.
- Le portefeuille immobilier sera acquis pour le compte de la Société et géré par Royal Trust Realty Inc.
- La Société a pour objectifs de permettre aux épargnants de toucher un revenu, versé par la Société, sur une base de report d'impôt, ainsi que de préserver et d'accroître les capitaux propres de la Société grâce à la plus-value des biens immobiliers.

Pour obtenir un exemplaire du prospectus relatif à cette nouvelle émission et pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre courtier ou tout bureau des courtiers en valeurs mobilières suivants au Canada :

Nesbitt Thomson Deacon Inc.

Burns Fry Limitée

Merrill Lynch Canada Inc.

Valeurs mobilières Pemberton Inc.

Société de Financement Prudential-Bache Canada

ScotiaMcLeod Inc.

Wood Gundy Inc.

La présente annonce ne doit pas être interprétée comme un appel public à l'épargne, dans toute province du Canada, portant sur les titres susmentionnés. Un tel placement n'est effectué que par voie de prospectus dans les provinces où ce prospectus a été visé par une commission des valeurs mobilières ou autre autorité compétente similaire de ces provinces.

Vos assurances

Un cadeau du boss: l'assurance collective

MICHEL LÉVESQUE, B.A.A., représentant Dale-Parizeau Inc.

Le semaine dernière, nous avons vu grosso modo ce en quoi consistait l'assurance collective. Nous nous attarderons cette semaine aux garanties habituellement offertes dans de tels programmes.

La protection d'assurance-vie prévoit au décès de l'assuré le versement d'un capital aux bénéficiaires désignés, soit un montant uniforme (10 000, 25 000 ou 50 000 \$), soit un montant exprimé en multiple du salaire annuel (1, 2 et même 4 fois). Ces possibilités peuvent être établies en fonction des catégories d'employés, par exemple 3 fois le salaire pour les cadres, 2 fois pour les vendeurs, une fois pour les autres employés.

Cette protection pour décès ou mutilation accidentels, dont le capital sera le même qu'en assurance-vie, protège en cas d'accident résultant en un décès ou une mutilation. Le bénéficiaire reçoit par exemple à la suite d'un décès, de la perte des deux mains, des deux pieds, des deux yeux ou d'une main et d'un pied, 100 p. cent du capital; advenant la perte d'une main, d'un pied ou d'un oeil, 50 p. cent du capital. Cette protection est souvent appelée la double indemnité en cas de décès accidentel: une fois le capital pour l'assurance-vie, une autre fois pour le décès accidentel.

On peut ajouter pour le conjoint et les enfants une assurance-vie uniforme: entre 2 000 et 10 000 \$ pour le conjoint, entre 1 000 et 5 000 \$ pour chacun des enfants.

En complément à ce que la Régie d'assurance-maladie du Québec couvre ici de même qu'à l'extérieur de la province, vous bénéficiez d'une protection pour les soins hospitaliers, les soins paramédicaux, les médicaments, etc. Cela se traduit la plupart du temps par une chambre semi-privée, le remboursement des soins spécialisés tels chiropraticien, physiothérapeute, psychologue, à concurrence d'un certain maximum, soit par visite, soit par année civile. Il y a aussi le remboursement des médicaments prescrits par le médecin: il est bon ici de vérifier si ce sont tous les médicaments ou seulement ceux qui sont obtenus sur prescription qui sont remboursables. Qu'arrive-t-il si un médecin vous prescrit des aspirines, lesquelles peuvent être obtenues sans prescription? Il faut aussi mentionner que sont couverts les soins d'infirmières, les services d'une ambulance, les appareils auditifs, etc.

Cette protection est celle qui est la plus utilisée ou la plus susceptible de l'être du fait de sa grande étendue et de sa complémentarité à ce que l'État offre.

Mais c'est aussi la plus complexe à cause des différentes franchises possibles (25, 50 ou 100 \$ que vous payez en premier) et de la coassurance (vous participez avec l'assureur qui paie à 80 ou 90 p. cent, mais dans certains cas à 100 p. cent).

Il y a différentes options disponibles pour les soins dentaires dont le remboursement est effectué en accord avec le Guide des tarifs des actes bucco-dentaires: soins de base, périodontie et endodontie, soins majeurs, orthodontie. La plupart des plans dentaires seront limités à un remboursement maximum par année, et comme pour l'assurance-maladie complémentaire, il peut y avoir franchise et coassurance.

L'assurance-invalidité est souvent appelée assurance-salaire. Dans le cas d'une invalidité due à un accident ou une maladie, l'assurance-invalidité de courte durée vous donne droit, pour une durée de 17 ou 26 semaines, à une indemnité représentant 60, 66 ou même 75 p. cent de votre revenu moyen hebdomadaire. La plupart du temps ces prestations débiteront à la première journée en cas d'accident et à la 7e journée en cas de maladie.

L'assurance-invalidité de longue durée peut, soit remplacer la protection d'invalidité hebdomadaire, soit commencer à la 120e journée d'une invalidité pour une durée de 24 ou 60 mois, ou même encore jusqu'à l'âge de 65 ans. L'un des éléments les plus importants dans cette protection est la définition de l'invalidité totale. Êtes-vous considéré invalide si vous êtes incapable de faire votre travail habituel ou si vous êtes incapable de faire n'importe quel travail? Cette protection, étant donné qu'elle s'échelonne sur une longue durée, peut comporter des clauses d'indexation, de réhabilitation ou même d'invalidité partielle.

Il est important de noter, surtout pour l'indemnité hebdomadaire que pour la prestation de longue durée, que si les primes sont payées par l'employeur, alors les prestations versées à un employé seront impossibles. Ce ne serait pas le cas si les primes étaient payées par l'employé.

Conclusion
L'assurance collective est un des avantages sociaux les plus recherchés tant par les employeurs que par les employés. C'est un bénéfice non imposable la plupart du temps. Dès qu'on est deux, on peut en bénéficier. Il est tout aussi important de connaître le fonctionnement de son programme d'assurance collective que de savoir si on en a.

Édition Christian N. Dumais, Dale-Parizeau Inc.
Note: La chronique Vos assurances ne paraîtra pas au cours des deux prochaines semaines. Elle reprendra le 10 janvier. À tous nos lecteurs, joyeux Noël.

Canderel accueille Général Accident, Compagnie d'Assurance du Canada, à la Maison Trust Royal

Général Accident s'assure une adresse prestigieuse!



Général Accident, une des compagnies d'assurance générale les plus importantes au Canada, a signé un bail avec la Maison Trust Royal, 630 boul. René-Lévesque ouest. Nous sommes très fiers de pouvoir inscrire leur nom sur la liste de nos distingués locataires.

Comme ses prédécesseurs, Général Accident jouira d'un milieu de travail exceptionnel, qui satisfait aux normes de climatisation, de chauffage et d'électricité les plus

rigoureuses. Un centre de conférence polyvalent et tout équipé, un hall d'entrée et des ascenseurs entièrement redécouverts, compléteront la gamme des avantages esthétiques et fonctionnels qui ont fait de la Maison Trust Royal l'un des immeubles à bureaux les mieux cotés de Montréal. Si vous cherchez une adresse de prestige pour vos bureaux, appelez-nous au 842-8636, nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.

Courtiers Protégés.

CANDEREL
Montréal • Ottawa • Toronto • Calgary

EVEREX
LE DISTRIBUTEUR #1 À MONTRÉAL DE LA SÉRIE STEP

- Gamme complète des systèmes 286 et 386
- «Labtop», systèmes de micro-édition
- «C.A.D.» et gamme complète d'imprimantes
- Demandez-nous à propos du nouveau réseau «10 NET»
- Plans de location disponibles

LES SYSTÈMES LOGIQUES MAINTENANT À NOTRE NOUVELLE ADRESSE
3401, rue St-Antoine angle Greene, Westmount 939-1451

Copidata

ACHETEZ UNE PHOTOCOPIEUSE PANASONIC AVANT LE 31 DÉCEMBRE 1988. ET VOUS RECEVREZ COMME

CADEAU DE NOËL UN FOUR MICRO-ONDES PANASONIC
Avec présentation de cette annonce

COPIDATA
450 rue Wright
Ville St-Laurent (Québec)

Tél. : (514) 333-5260
Télécopieur : (514) 333-4554
distributeur autorisé

Ogivar entrevoit \$ 1 million de profit net cette année

Le pdg Benchimol estime que le libre-échange devrait faciliter l'accès aux USA pour ses ordinateurs

Presse Canadienne

Le président d'Ogivar, Jaime Benchimol, prévoit que son entreprise franchira le cap du \$ 1 million de profits nets au cours de l'exercice financier actuel.

En marge de l'assemblée annuelle des actionnaires hier à Montréal, M. Benchimol a estimé que les ventes devraient atteindre \$42,5 millions et le bénéfice net \$1,2 million au cours de l'année

financière qui prendra fin le 30 juin 1989. Ogivar est un manufacturier québécois de micro-ordinateurs haut de gamme compatibles avec IBM. L'an dernier, Ogivar avait terminé son année financière en affichant des ventes de \$27,7 millions et un profit de \$600 000.

Au premier trimestre de 1988-89, celui d'été — toujours plus lent, fait-on remarquer —, le bénéfice n'a été que de \$50 000 sur des ventes de \$7,2 millions. L'an

dernier, ce premier trimestre s'était soldé par une perte de \$54 000.

Quant au second trimestre, qui doit prendre fin dans quelques jours, M. Benchimol a estimé qu'il devrait aussi être profitable. Le contrôleur de la société, Robert Telfer, confiait cependant que les résultats pourraient être moins élevés que les dirigeants l'auraient souhaité en raison de problèmes d'expédition des appareils.

Quant au traité de libre-échange, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier prochain, M. Benchimol affirme qu'il donnera à son entreprise un accès plus sûr au marché américain. Il prévoit qu'Ogivar fera de 15 à 20 p. cent de ses ventes au sud de la frontière.

Le traité canado-américain prévoit l'abolition, dans les deux sens, de frais de douanes de 3,9 p. cent sur les micro-ordinateurs. M.

Benchimol pense que cela ne changera rien aux données fondamentales de la compétition tant au Canada qu'aux États-Unis.

Par ailleurs, Ogivar a déjà annoncé son intention de mettre en marché deux nouveaux micro-ordinateurs, un portatif et un PC, dotés du microprocesseur 386SX de la firme américaine Intel. M. Benchimol précisait hier qu'ils seront disponibles en septembre 1989.

NOMINATION



TÉLÉ-MÉTROPOLE INC.



Mme HUGUETTE MARCOTTE

Monsieur Serge Gouin, président et chef de la direction de Télé-Métropole Inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de Madame Huguette Marcotte au poste de vice-présidente exécutive et chef de l'exploitation.

A ce titre, Madame Marcotte sera responsable de l'ensemble des opérations de l'entreprise.

Bien connue dans le monde de la télédiffusion et des communications, Madame Marcotte a oeuvré à divers postes de direction, conception et production.

Sa solide expérience de tous les marchés canadiens acquis à la Société d'état ainsi qu'après des agences et des annonceurs assurera à tous nos partenaires commerciaux la poursuite du dynamisme nouveau qui marque l'entreprise.

Madame Marcotte a de plus été première vice-présidente du Publicité-Club de Montréal, présidente du conseil des directeurs média du Québec et membre du comité exécutif de RadioCanada.

Télé-Métropole, CFTM-10, est la plus grande station de télévision et la plus grande productrice privée d'émissions francophones au Canada. L'équipe de professionnels qui la compose est à l'image de sa réputation d'excellence.

DATES D'ASSEMBLÉE

Données fournies par la société émettrice par l'entremise de la CAISSE CANADIENNE DE DÉPÔT DE VALEURS LTÉE

* Modifications aux renseignements déjà publiés.

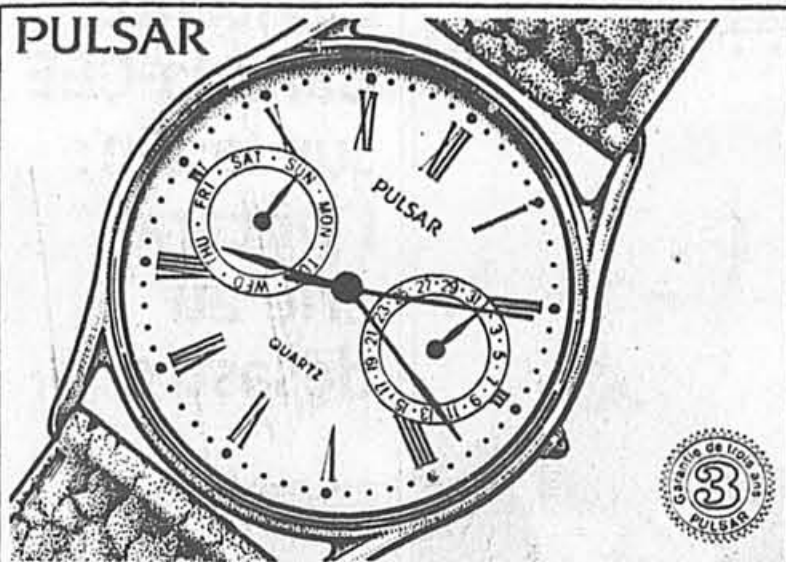
A = annuaire; S = spécial; G = générale; X = supplémentaire; E = extraordinaire.

Raison sociale	Date	Type
Banco Kim Holdings Inc.	21 nov.	A
Banco Kim Holdings Inc.	21 nov.	A
Canadian Pacific Income Corp.	8 déc.	AS
Continental Bank of Canada	14 déc.	AS
Georgian Land Ltd.	3 jan.	AGS
Gomco Inc.	3 jan.	AGS
Exco Technologies Inc.	28 déc.	AG
Falcon Security Ltd.	4 jan.	AG
Geston Holdings	27 déc.	A
Groupe Espérance	23 déc.	AG
Haley Industrial Limited	5 jan.	AG
Hayes Resources Inc.	27 déc.	A
Lynx Ltd. (Revised)	27 déc.	A
O'Toole Group	6 jan.	A
Public Storage Canadian Pkgs	5 jan.	S
Restoran Guelph Ltd.	15 jan.	AGS
Shawmut Products Limited	9 jan.	AGS
Skyline Explorations Ltd	30 déc.	A
Tinnet Corporation	30 nov.	A

LES TAUX D'INTÉRÊT

	ÉPARGNE STABLE	INTÉRÊT QUOTIDIEN	DÉPÔT À COURT TERME						DÉPÔT À TERME INTÉRÊT VERSÉ ANNUELLEMENT					CERTIFICATS GARANTIS INTÉRÊT VERSÉ ANNUELLEMENT					PRÊTS PERSONNELS	HYPOTHÈQUES RESIDENTIELLES					HYPOTHÈQUES COMMERCIALES						
			DÉPÔT min(\$)	30-59 j.	60-89 j.	90-119 j.	120-179 j.	180-269 j.	270-364 j.	DÉPÔT min(\$)	1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	DÉPÔT min(\$)	1 AN	2 ANS		3 ANS	4 ANS	5 ANS	% min.	1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	1 AN	3 ANS	5 ANS
BANQUES																															
COMM. ITALIENNE			6 1/2	6 1/4	5000	8 1/4	8 1/4	8 1/2	8 1/4	8 1/4	1000	10 1/2	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	—	—	—	—	—	—	13 1/4	—	—	—	—	—	—	—	
COMMERCE			6 1/2	6 1/4	5000	8	8	8	8	8 1/4	8 1/4	1000	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	9	1000	10 1/2	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	14 1/4	12	12	12 1/4	12 1/4	12 1/4	—	
CREDIT SUISSE (Canada)			—	—	50000	9 1/4	9 1/4	9 1/4	—	9 1/2	5000	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
* FED. CAIS. POP. (Qué.)			6	5 1/4	3000	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/4	1000	8	8	8	8	8	1000	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	—	—	
* FED. CAIS. POP. MTL			6 1/4	5 1/4	5000	8	8	8 1/2	8 1/4	8	1000	10	—	—	—	—	1000	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	14	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	—	
LAURENTIENNE			5 1/4	5 1/4	3000	8	8	8	8	8 1/4	1000	8 1/4	8 1/4	8 1/4	8 1/4	9	1000	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	13 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	
LEUMI (CANADA)			7 1/4	7 1/4	5000	9	9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4	1000	10 1/2	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
LLOYDS DU CANADA			—	6 1/4	5000	8	8	8	8	8 1/2	1000*	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
MONTRÉAL			7	6 1/4	5000	8	8	8	8	8 1/4	1000	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	9	1000	10 1/2	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	13 1/4	12	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	—	—	
NATIONALE			5 1/2	5	5000	8	8	8	8	8 1/4	1000*	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/4	1000	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	13	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	—	—	
NATIONALE DE GRÈCE			6	5 1/2	5000	8 1/4	8 1/4	9	9	9 1/2	—	—	—	—	—	—	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/4	10 1/4	10 1/4	14 1/2	12	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	—	—	
NOUVELLE-ÉCOSSE			6 1/2	6 1/4	5000	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/2	7 1/4	1000	8 1/4	8 1/4	8 1/4	8 1/4	8 1/4	1000	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	13 1/2	12	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	—	—	
REP. NAT. DE N.Y. (Can.)			—	—	25000	9 1/2	9 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/4	25000	10 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
ROYALE			7	6 1/4	5000	8	8	8	8	8 1/4	1000	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	9	1000	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	—	—	—	
SOC. D'ENTR. ET D'ÉTABLI.			—	—	2500	8	8	8	8 1/4	8 1/4	9	1000	10	10	10	10	10	1000	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	13 1/2	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	—	—	
TORONTO-DOMINION			7	6 1/4	5000	8	8	8	8	8 1/4	1000	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	9	1000	10 1/4	11	10 1/4	10 1/4	10 1/4	14 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	
FIDUCIARIES																															
CANADA TRUST			7	6 1/4	5000	8 1/4	9	9 1/4	9 1/2	9 1/4	—	—	—	—	—	—	1000	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	13 1/4	12	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12	12	12 1/4	12
CAN. ITALIENNE			6	—	5000	8 1/4	8 1/4	8 1/2	8 1/4	9	9 1/4	—	—	—	—	—	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/4	10 1/4	10 1/4	13 1/2	11 1/2	11 1/4	11 1/4	12	12	12 1/4	13	
CENTRAL GUARANTY			—	—	5000	8 1/2	8 1/4	9	9 1/4	9 1/4	—	—	—	—	—	—	500	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	—	—	—	—	—	—	—	—	
FIDUCIE DES JARDINS			—	5	5000	8 1/4	8 1/2	8 1/4	9	10	10	—	—	—	—	—	1000	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	—	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	
FIRST CITY			—	—	5000	8 1/2	8 1/4	9	9 1/4	9 1/4	—	—	—	—	—	—	500	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	—	—	—	—	—	12 1/4	12 1/4	12 1/4	
GUARANTY TRUST			6	5	5000	8 1/2	8 1/4	9	9 1/4	9 1/4	—	—	—	—	—	—	1000	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	12 1/4	11 1/2	11 1/4	12	12	12	11 1/2	12	12
GUARDCOR			—	—	3000	9 1/4	9 1/2	9 1/4	9 1/4	10	10	—	—	—	—	—	1000	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	—	12	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	
GUARDIAN			—	6 1/4	3000	9 1/2	9 1/2	9 1/4	9 1/4	10	10	—	—	—	—	—	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	—	12	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	—	—	—
LA MÉTROPOLITAINE			—	—	5000	9 1/4	9 1/4	9 1/2	9 1/2	10	10	—	—	—	—	—	1000	11	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	—	—	—	—	—	12 1/4	11 1/4	11 1/4	
MONTRÉAL TRUST			5 1/2	5	5000	8 1/4	8 1/4	9	9 1/4	10	10	—	—	—	—	—	500	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	—	12	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12	12 1/4	12 1/4
MORGAN			—	—	5000	8 1/2	8 1/4	8 1/4	8 1/4	9	9 1/4	—	—	—	—	—	500	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	—	—	—	—	—	—	—	—	
PRÊT ET REVENU			6 1/4	5 1/4	5000	9 1/4	9 1/2	9 1/2	9 1/2	10 1/4	10 1/4	—	—	—	—	—	500	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	—	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	
SOC. NAT. DE FIDUCIE			—	—	2000	9	9 1/4	9 1/2	9 1/2	10	10	—	—	—	—	—	500	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	—	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	
STANDARD TRUST			—	—	5000	8 1/4	8 1/2	8 1/4	8 1/4	8 1/4	8 1/4	—	—	—	—	—	500	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	—	—	—	—	—	—	—	—	
TRUST ATLANTIQUE			—	7 1/2	5000	9	9	9	9	9	9	—	—	—	—	—	1000	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	—	12	12	12 1/4	12 1/4	12 1/4	—	—	
TRUST CENTRAL			5 1/2	5 1/2	5000	8 1/4	8 1/4	9	9 1/4	9 1/4	9 1/4	—	—	—	—	—	500	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	—	12	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	—	—	
TRUST GÉNÉRAL			5 1/4	5	5000	8 1/2	8 1/4	8 1/4	9	9 1/4	9 1/4	—	—	—	—	—	1000	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	14	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12	12	12 1/4	12	
TRUST LA LAURENTIENNE			—	—	5000	9	9 1/4	9 1/4	9 1/2	10	10	—	—	—	—	—	500	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	—	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	
TRUST NATIONAL			6 1/2	6	5000	8 1/2	8 1/2	8 1/4	9	9 1/2	9 1/4	—	—	—	—	—	500	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	—	11 1/2	11 1/4	12	12	11 1/4	12	11 1/4	
TRUST ROYAL			6	6	5000	8 1/4	9	9 1/4	9 1/2	9 1/4	9 1/4	—	—	—	—	—	1000	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	10 1/4	12 1/4	12 1/4	12 1/4	12	12	12 1/4	12	12	
WELLINGTON			—	—	5000	9 1/4	9 1/4	10	10	10 1/4	10 1/4	—	—	—	—	—	1000	10 1/4	10 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2	—	—	—	—	—	12	12 1/4	12 1/4	

PULSAR



BIJOUTERIE
le roy

7139, rue ST-HUBERT
(coin Jean-Talon)

277-3127

La bourse

Un taux d'escompte inerte plaît au marché

■ Encouragés par le fait que la Réserve fédérale n'ait pas relevé le taux d'escompte américain la semaine dernière, les investisseurs ont fait monter le Dow Jones de 21,97 points hier, à 2 172,68.

Selon les experts, la FED a néanmoins pris d'autres mesures pour resserrer sa politique du crédit, notamment par le biais de hausse des taux interbancaires au jour le jour (Fed Funds) et pourrait envisager de relever le taux d'escompte au début de l'an prochain, ce qui a sporadiquement contenu l'élan du Dow.

Toronto et Montréal étaient aussi en hausse, les institutions faisant leurs achats de fin d'année.

Le TSE 300 a progressé de 17,34 à 5 320,30 tandis que le XXM à Montréal montait de 17,05 à 1 672,75.

Tous les sous-indices étaient en hausse à Toronto sauf les aurifères, tandis qu'à Montréal, les produits forestiers étaient les seuls à tirer de l'arrière.

Partout, le volume des transactions était modéré.

SEARS

Centre d'optique

RABAIS
20% à 60%

Sur une sélection de montures mode.
Hâtez-vous pour un meilleur choix!



DE PLUS, RABAIS 50% SUR TOUTES LES MONTURES POUR LES ENFANTS DE 15 ANS ET MOINS.

Offre valide jusqu'au 31 décembre 1988.
Aucun autre rabais ou escompte avec cette offre.
Demandez les détails de cette offre au centre d'optique Sears.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

Ville St-Laurent, Place Vertu, 335-7770; Brossard, Mal Champlain, 465-1000; Anjou, Galeries d'Anjou, 353-7770; Laval, Carrefour Laval, 682-1200; LaSalle, Carrefour Angers, 364-7310; St-Jérôme, Carrefour du Nord, 432-2110; St-Jean, Carrefour Richelieu, 349-2651; Ste-Marthe-sur-le-Lac, Deux-Montagnes, 491-5000. Copyright Canada, 1988. Sears Canada Inc.

OUEST DU CANADA

Vancouver

Doug Johnson
Doug Johnstone
Al Korpach
Lui Petrollini
John Williams

Calgary

Derek Aylesworth
Dave Dunlop
Tim Lung
Gord Savage
Carolyn Scheil
Wendy Smyth
Bob Taylor
Barbara Wylie

Edmonton

Kim Savard
Tim Sayers

Regina

Elaine Bourassa
Jim Fallows
Scott Gerla
Gordon Greenwald
Karen Lillejord

Saskatoon

Gerhardt Neumann

Winnipeg

Joel Bosc
Erla Hamilton
Dan Voth
Scott Wotherspoon

ONTARIO

Toronto

Janine Allan
Andy Amalfitano
Mike Backs
Melody Beh
Paula Bishop
Rick Blum
David Boomer
Andrew Brough
Elaine Buffet
Heather Carnahan
Paula Cavaco
Renate Claassen
Antonietta Colangelo
Kerry Ann Danyluk
Cheryl Davidson
Cindy Devine
D'Arcy Mackenzie
Kristen MacMillan
Cathy Matthews
Craig McDougall
Roy McKendrick
John McVicar
Sanjay Nirula
Jane Nyman
Tony Pampena
Mohammed Panju
Paul Park
Nadine Petsche
Pierre Piche
Julie Powers
Steve Ruton
Nadine Schiratti
Rob Scullion
Todd Sheriff
Brenda Stevenson
Bruce Tarr
Alfred Taylor
John Tremayne
Tony Tse
Jamie Tyrrell
Gary Wight
Lori Wilhelm
John Witt

Bruce Flatt
Tom Flynn
Ed Galasso
Cathy Hampson
Brad Hardie
Elaine Harniman
Ken Hartwick
Greg Hollingsworth
Jeff Howe
Helen Huynh
Geoff Ichii
Mirsad Jakubovic
Rick Johnston
Katherine Kam
Mark Kohler
Byron Lam
Katherine Lee
Thomas Loo
Karen Look
Mat Lori
Mike Losier

Hamilton

Claire Bentzen
Philip Clark

Daryl McClure
Kenneth Uchida

Toronto Metro East

Terry Canham
Fred Clifford
Hans Mueller

Kitchener

Steve Bienkowski
Jeff Hendrick
Steve Lorenz
Rob Meier
Dave Otto
Sean Robb
Dana Tunks

Mississauga

Steve Convey
Jamie Crichton
Ian Geddes
Young Lee
Tom Newman

York Region

Chris Loucks
Steve Richards
Ron Taylor

Windsor

Tyler Chadwick

Barrie

Paul Laverne
Mike Palmer

QUÉBEC

Montréal

Joël Bélanger
Diane Bourassa
Robert Caron
Stephen Crowe
Martin Daigneault
Ted DiGiorgio
Tom Dunton
Bruno Emond
Donna Feeley
Maryse Fortin
André Gabbay

Jean-François Godin
Rafik Greiss
Nathalie Harvey
Angela Kakridonis
Gilles Lamoureux
Anne-Marie Lantagne
Line Leduc
Sandy Maag
Kim MacNicol
Caroline Malcolm
Rob McCullogh
Victor Oliveira
Louise Overbeck
Ted Pearl
Frank Pho
Yves Toupin
Glenn Wight
Mary Zavitsanos

Ottawa

Madeleine Brillant
Pamela Burnley
Lucie Cardinal
Lee Close
Paul Fontaine
Carole Girard
Keri Kordez
Gabrielle Lamoureux
Gerald Morin
Marc Robin
Bruce Sprague

London

John Ashby
Dario Battel
Alison Beitz
Janyce Ferguson
Chris Harwood
Neal James
Brenda Klassen
Brad Lukow
Dale Norris
Paul Rowland
Tom Sabourin
Julie Smith
Frank Snyders

Montréal-Rive-Sud

Josée Houle

Québec

Anthony Bédard
Madeleine Bourgeois
Rina Boutot
Claire Caron
Nathalie Ducharme
Marie-France Hamelin
Édith Paré
Lyne Pelchat
Lise Perron
Marc Simard
Marie-France Soucy
Manon Tardif
Marc Thibault

Laval

Marie-France Brunelle
Daniel Dupont
Sophia Morel
France Papineau

PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Halifax

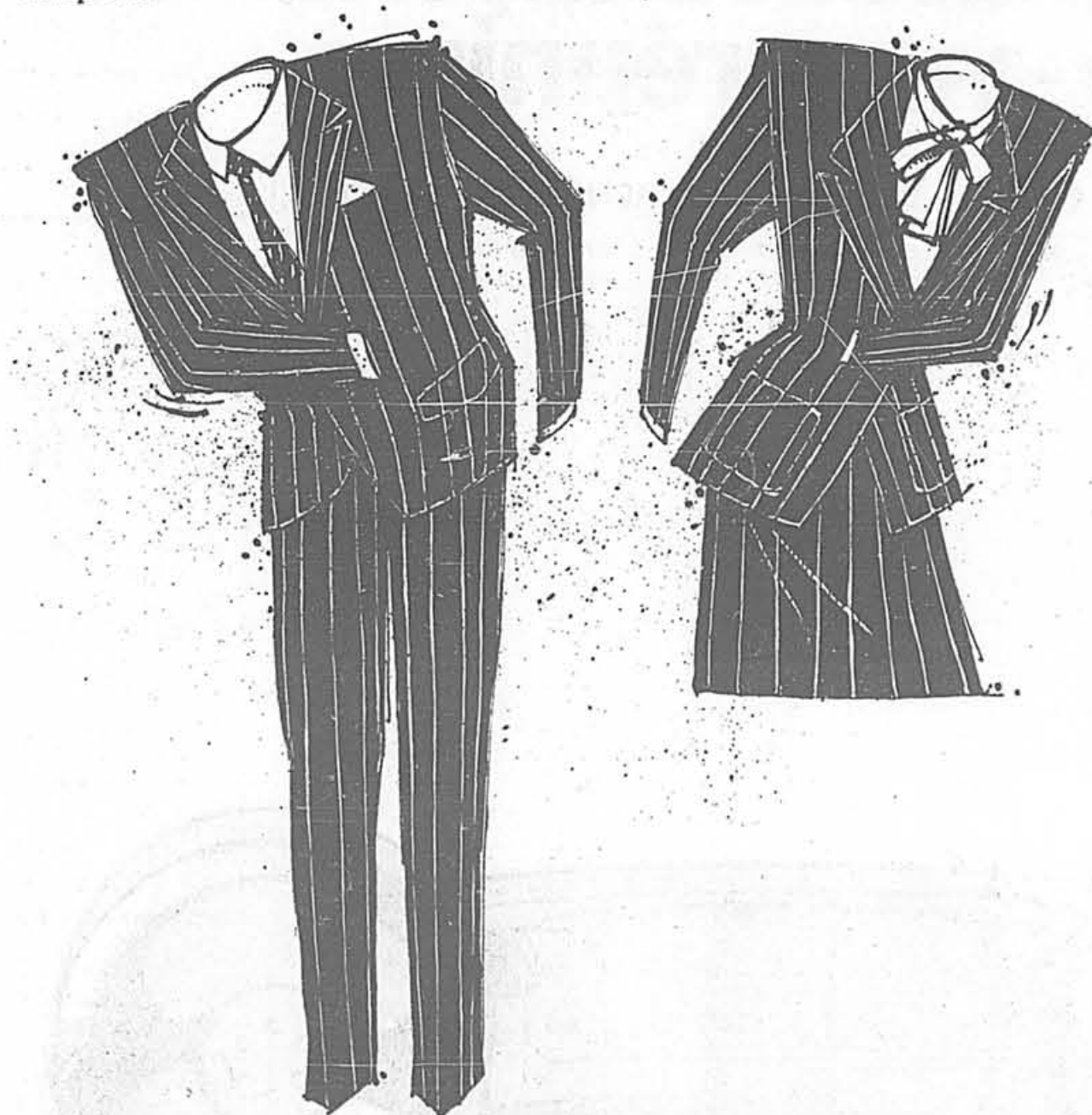
Darrell Jensen
Gregory Leblanc
Nancy Monkman

Saint John

Jeanie McKibbin Green
Ralph Sealey

St. John's

Clinton Keay
Todd Parsons
Barry Perry



193 de nos plus brillants éléments viennent de gagner leurs galons

L'atmosphère est à la fête chez Caron Bélanger Clarkson Gordon. En effet, ces 193 membres de notre personnel ont gagné leurs galons en réussissant l'examen des c.a. Nous en sommes des plus fiers et saluons le mérite de chacun.



**Caron Bélanger
Clarkson Gordon**

Comptables agréés

MEMBRES D'ARTHUR YOUNG INTERNATIONAL



La présente annonce ne doit être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres qui y sont mentionnés. Une telle offre est faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où le dépôt d'un tel prospectus a été accepté par une commission des valeurs mobilières ou un organisme similaire dans telle province.

Nouvelle émission



**TRUSTCO GÉNÉRAL
DU CANADA INC.**

50 000 000 \$

**Débetures, Série 3, au taux de 10,50%
échéant en janvier 1994
(non garanties)**

Date d'émission: Le 5 janvier 1989

Date d'échéance: Le 5 janvier 1994

Les soussignés ont convenu d'acheter en totalité les titres mentionnés à titre de preneurs fermes. Les intéressés pourront obtenir sur demande un prospectus décrivant l'émission.

Lévesque, Beaubien Inc.

Geoffrion, Leclerc Inc.

Décembre 1988

NOMINATION



Georges A. Archambault

M. Bill Aymond, vice-président des opérations, Automotive Brake Company, à McHenry (Illinois), est heureux d'annoncer la nomination de M. Georges A. Archambault au poste de directeur général de Distex Ind. inc. à Montréal.

Diplômé en génie industriel de l'École polytechnique de Montréal, M. Archambault a acquis une solide expérience dans la gestion des opérations et de la distribution au sein d'importantes entreprises canadiennes.

Distex engage 400 employés à la fabrication de plaquettes de freins à disque de haute qualité dans son usine de Ville d'Anjou. Elle est une division de Echlin inc. de Branford (Connecticut), chef de file mondial dans le marché secondaire des pièces automobiles.



Jean-Maurice Latendresse

M. Joseph A. Devine, Président et Directeur Général de Devjo Industries Inc. de Toronto, est heureux d'annoncer la nomination de M. Jean-Maurice Latendresse comme Directeur et Membre du Conseil d'Administration de Devjo Industries Inc.

M. Latendresse est Président de Ezefflow (Canada) Inc. une filiale à part entière de Devjo, membre du Conseil Canadien pour l'Expansion de l'Industrie de la Construction, un comité aviseur au Ministre de l'Industrie Commerce et Technologie et ancien Président de l'Association de la construction de Montréal.

Devjo Industries est une compagnie manufacturière diversifiée, contrôlant six subsidiaries à part entière impliquées dans la distribution de pompes et systèmes de pompage. La fabrication de raccords de tuyauterie en bout soudé et des brides en alliage pour l'industrie pétro-chimique. La fabrication et la distribution de produits chimiques et l'emballage et la mise en contenant aérosol de produits liquide en vrac.

Devjo est une compagnie publique listée à la Bourse de Toronto sous l'identifiant (DEV).

L'entente Canada-CÉE sur le vin: l'Ontario crie au désastre

Presse Canadienne
TORONTO

■ Une entente de principe négociée entre le Canada et l'Europe équivaut à un désastre pour les producteurs vinicoles de l'Ontario et pourrait entraîner une hausse des prix des vins canadiens, affirment certains porte-parole de l'industrie.

«C'est un désastre pour l'industrie de l'Ontario», a lancé Jack Corbett, président de l'Institut canadien du vin. «Je ne sais pas trop ce que nous allons faire.»

Des représentants de l'industrie en Colombie-Britannique, cependant, paraissent prêts à accepter l'accord.

Délai de sept ans

D'après le pacte, signé samedi à Bruxelles, le Canada est d'accord pour mettre fin aux tarifs préférentiels des vins produits au pays d'ici à sept ou 10 ans.

La question touche la redevance sur les vins qu'imposent les gouvernements provinciaux canadiens. Les vins importés sont soumis à une redevance supérieure à celle des vins du pays, ce qui donne un certain avantage à ces derniers.

L'Ontario, par exemple, ajoute 66 p. cent au prix des vins importés, comparativement à un p. cent seulement au prix des marques du pays.

Les plaintes

Cette politique a entraîné des plaintes de la part des États-Unis et de la Communauté européenne. D'après le traité de libre-échange canado-américain, le Canada est censé mettre fin à toute discrimination touchant les vins américains.

L'entente de samedi, qui affecte également la bière et les spiritueux, prévoit le même traitement pour les produits européens, sur une période de sept à 10 ans, a affirmé un négociateur à Bruxelles. Au cours d'une première phase, la différence des augmentations de prix doit être réduite de 19 p. cent le 1er janvier, a ajouté le négociateur.

En retour, la Communauté européenne a accepté de retirer ses menaces de représailles contre les hausses de prix discriminatoires, qui ont été jugées déloyales l'année dernière par le GATT.

Au choix

Chaque province devra décider elle-même comment éliminer la différence de prix, en la faisant passer sur les vins produits au pays ou en la réduisant sur les vins importés.

M. Corbett a prédit que les gouvernements n'opteraient pas pour la réduction des prix des vins importés parce que cela se traduirait par une perte de revenus. D'après lui, ils augmenteraient les prix des vins produits au pays.

AVIS DE NOMINATION



Marc R. Daoust

Monsieur Bruce W. Little, président des Industries James Maclaren inc. est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Marc R. Daoust au poste de vice-président, finances.

Monsieur Daoust s'est joint à l'organisation Maclaren en 1967 à titre de comptable du prix de revient pour la division de papier journal. Par la suite, il accéda à différents postes à l'intérieur du groupe des finances jusqu'en 1983 lorsqu'il fut promu au poste de vice-président et trésorier. Monsieur Daoust sera responsable au niveau corporatif des services des achats, de la comptabilité, de l'informatique, de la trésorerie et de la circulation. Il continuera aussi à participer comme membre du comité de gestion, à la formulation et à l'implantation des objectifs et des stratégies de la compagnie afin d'assurer son développement et sa rentabilité.

Industries James Maclaren inc., membre de Foresterie Noranda inc., exploite des usines de pâtes et papier et de produits du bois.

Découvrez de nouvelles façons de vous réunir.

Les téléconférences Bell ouvrent la porte à la productivité.

Les services de téléconférence de Bell Canada constituent un moyen idéal de se réunir facilement, instantanément, sans complications. Ils permettent d'apporter des solutions novatrices à toute une variété de besoins de communication. Un exemple? Grâce à la téléconférence, plusieurs entreprises organisent des rencontres hebdomadaires de leur personnel cadre situé dans différentes régions. Ces

réunions permettent une meilleure circulation de l'information qui, à son tour, résulte en des prises de décisions mieux éclairées — et plus rapides. Au bout du compte, cela signifie globalement une meilleure gestion de l'entreprise et une plus grande productivité de chacun des intervenants.

Quelle que soit la taille de votre entreprise, Bell met à votre disposition plusieurs types de

téléconférences. Et qu'il s'agisse d'audioconférence, de conférence audiographique ou de vidéoconférence, vous trouverez chez Bell une équipe de spécialistes capables de vous conseiller sur la meilleure façon d'en tirer parti et de répondre aux besoins particuliers de votre entreprise. Composez sans frais dès aujourd'hui le **1 800 361-1423**.

**L'efficacité
passe par Bell™**

Bell

Membre du réseau national
Telecom Canada

Haut: 3321,07
Fermeture: 3320,30
Bas: 3208,76

[illegible]

	Vedettes	Yeates	Hunt	Bas	Farm.	Ch.
Nic-nik i	1001	55	55	55	55	-5
Nizoon in i	1001	45	21	63	43	-
Nor	3000	205	195	200	200	-4
Nor quest	2000	40	40	40	40	-7
Nor	3000	290	285	285	285	-
Nor	500	70	70	70	70	+15
Nors cm	500	70	70	70	70	-
Norsali in	17200	32	29	20	20	-
Norsom	6000	40	40	40	40	-1
Nor fire	300	130	120	120	120	-
Nim celti	10400	50	50	50	50	-
Nim om	3400	75	75	75	75	-
Nil shrr	10000	6	6	6	6	-
Nim fire	56000	40	34	40	40	+4
Ni dynast	40000	40	40	40	40	-
Ni ptem	17500	169	160	160	160	-10
Ni ptem	1000	8	8	8	8	-2
Ni ptem	40000	10	8	8	8	-2
O/P						
OP res	108500	15	15	15	15	-
Ohara res	73500	25	22	22	22	-3
Ohara in	21533	32	30	31	31	-
Ohm mmi	135500	110	110	110	110	-5
Odessa ex	5000	3	3	3	3	-
Odin in	6000	60	60	60	60	-
Odin	1000	6	6	6	6	-3
Omi res	16900	132	125	125	125	+2
Omoco	2700	15	13	13	13	-
Omi res	14500	38	35	35	35	-
Omi res	4100	100	100	100	100	-1
Orepan res	500	45	45	45	45	-
Orie in	22000	37	35	35	35	-
Orie in	1950	17	17	17	17	-
Outland	5000	17	17	17	17	-
PTP res	1000	7	7	7	7	-
Pcl adra	2100	35	35	35	35	-
Pcl adra	2000	35	35	35	35	-
Pcl adra	5500	155	150	150	150	-
Pcl mmi	1250	25	25	25	25	-
Pcl mmi	3000	250	250	250	250	-
Pac conc	9800	35	35	35	35	-
Pac conc	21	35	35	35	35	+17
Pac conc	10000	44	44	44	44	-
Pax mmi	4300	45	45	45	45	-5
Palmor	2000	50	50	50	50	-
Pam Air	1000	85	85	85	85	-
Pam pcl	8600	190	185	185	185	-
Panarim	5001	200	200	200	200	+2
Panarim	2000	27	27	27	27	-2
Panarim	2000	27	27	27	27	-
Panarim	104000	12	12	12	12	-
Panarim	2500	44	38	38	38	-1
Pmmt in	40000	4	4	4	4	+5
Pmmt in	5000	215	215	215	215	-
Pmmt in	2500	15	15	15	15	-
Pmmt in	7000	20	20	20	20	-2
Pmmt in	7000	40	36	36	36	-4
Pmmt in	22000	42	49	49	49	+7
Pmmt in	17000	12	12	12	12	-
Pmmt in	1500	91	91	91	91	-
Pmmt in	1000	15	15	15	15	-
Pmmt in	5000	15	15	15	15	-
Pmmt in	9100	14	14	14	14	-1
Pmmt in	54000	25	25	25	25	-
Pmmt in	11900	70	68	68	68	-
Pmmt in	2500	2	2	2	2	-
Pmmt in	18500	26	29	29	29	-1
Pmmt in	11000	39	39	39	39	-1
Pmmt in	10700	120	117	117	117	-9
Pmmt in	5000	17	17	17	17	-
Pmmt in	5000	17	17	17	17	-
Pmmt in	3000	25	25	25	25	-
Pmmt in	12000	235	235	235	235	-
Pmmt in	2000	46	46	46	46	-
Pmmt in	10000	125	105	105	105	-5
Pmmt in	600	200	200	200	200	-
Pmmt in	2300	12	12	12	12	-
Pmmt in	31000	13	12	12	12	-
Pmmt in	1000	11	11	11	11	-
Pmmt in	2500	27	27	27	27	-

suite à la page A 17

AVIS DE NOMINATION



Claude Poirier, C.A.

Monsieur Marc R. Daoust, vice-président, finances des Industries James Maclaren inc., est heureux d'annoncer les nominations suivantes:

Monsieur Claude Poirier, qui s'est joint à l'organisation Maclaren en juillet 1983 à titre de trésorier adjoint, accède au poste de trésorier. En plus des fonctions de trésorerie, M. Poirier sera responsable des impôts, corporatifs et de l'analyse des projets d'investissements.

Monsieur Lee Butler, qui s'est joint à l'organisation Maclaren en octobre 1981 et occupait jusqu'à récemment le poste de contrôleur de la division des produits du bois, accède au poste de contrôleur. Il sera responsable du service de la comptabilité au niveau corporatif ainsi que des assurances risques.

Industries James Maclaren inc., membre de Forresterie Noranda inc., exploite des usines de pâtes et papiers et de produits du bois.

Lee Butler, C.M.A.

Selon un détective de la SQ, Marc Levy s'est rendu coupable de fraude

Le propriétaire de l'entrepôt de BPC de Saint-Basile aurait falsifié des rapports

■ Le propriétaire de l'entrepôt de Saint-Basile le Grand, M. Marc Levy, et ses nombreuses compagnies «ont comploté pour frauder le public... par supercherie, mensonge et autres moyens dolosifs, commettant un acte criminel», soutient un détective de la Sûreté du Québec, dans une déclaration assermentée.

Le détective, l'agent Aurey Forcier, de l'escouade des crimes économiques de la SQ, affirme aussi que M. Levy et ses compagnies «ont omis d'accomplir des actes qu'ils avaient le devoir d'accomplir, alors que cette omission était susceptible de constituer un danger réel pour la vie des gens», commettant par là un autre acte criminel.

M. Levy a pris la fuite en Floride le 24 août dernier, soit le lendemain de l'incendie de son entrepôt de BPC à Saint-Basile, qui a entraîné l'évacuation de 3500 personnes. M. Levy, un ingénieur québécois, soutient dans un document de compagnie qu'il a un sta-

tut de résidence permanente aux États-Unis.

S'il est accusé de fraude et de complot en vertu du Code criminel, ces accusations sont suffisantes pour demander son extradition des États-Unis.

La déclaration assermentée a été déposée le 24 novembre pour obtenir un mandat de perquisition au bureau du comptable de M. Levy, à Boucherville. Le juge Gilbert Morier a accordé le mandat le 2 décembre.

Les détectives ont aussi obtenu des mandats et ont saisi des documents dans les bureaux de deux firmes d'avocats qui ont déjà représenté M. Levy. Les deux firmes ont demandé que les documents soient gardés sous scellé jusqu'à ce que la Cour supérieure décide si leur révélation violerait le principe de confidentialité pour leur client.

La déclaration assermentée de la SQ est toutefois disponible au Palais de justice de Montréal. Elle donne plusieurs détails incriminants pour M. Levy.

La déclaration note que M. Levy a encaissé plus de \$2,5 millions en offrant à diverses compagnies comme Alcan et Hydro-Québec de les débarrasser de leurs BPC. Mais, à partir de décembre 1983, il avait déjà entreposé le maximum de gallons de BPC permis par le ministère de l'Environnement du Québec dans ses deux entrepôts, à Saint-Basile et à Shawinigan.

«À partir de cette date, les rapports mensuels produits par Marc Levy au ministère de l'Environnement étaient faux quant à la quantité du liquide BPC pris en charge», note le détective.

«De plus, parmi les manœuvres utilisées, des barils de BPC étaient maquillés en ajoutant un cerceau métallique afin que ceux-ci soient confondus avec des barils de BPC solides. Les barils de liquides étaient entreposés avec les solides, pour tromper les inspecteurs du ministère quant au volume de liquide entreposé.

«Cette manœuvre a permis à M. Levy de prendre en charge d'autres BPC liquides, contre rémunération. Par la même occasion, le gouvernement du Québec fut privé de la garantie bancaire pour cette quantité excédentaire... (qui) s'élève à plus de 5000 gallons.»

Les firmes de M. Levy, Toxitec Ltée et Soterc, ont aussi fraudé le fisc, ajoute le détective. Et le 18 avril 1985, M. Levy a «signé un

document avec sa compagnie d'assurance comme quoi l'aspect responsabilité de sa police d'assurance ne couvre plus les dommages à la population et à l'environnement causés par la pollution pour toutes ses compagnies».

À partir du 21 mai 1986, «les lettres de garantie ne sont plus re-

nouvelées. La plus grande partie de l'argent déposé en collatéral de ces lettres de garantie fut transféré à la banque Glendale Federal en Floride».

Le détective note aussi que M. Levy n'a pas obéi à certaines directives du ministère pour son entrepôt de Saint-Basile.

LIQUIDATION DE VAISSELLE ET ARTICLES POUR CADEAUX EN MAGASIN

NOUS DÉFIONS N'IMPORTE QUI À ÉGALER CES PRIX OUBLIEZ LES ANNONCES À RABAIS! VENEZ VOIR NOS PRIX!

Pour débuter, à temps pour Noël et le Nouvel An, nous présentons une magnifique collection de services de table en porcelaine, ensembles Noritake, cristaux et couverts. Des articles de marque réputée (plus de 100000\$ de marchandise). Nous vous les offrons avec 33% à 66% de réduction. Les commerçants sont les bienvenus. Ces ensembles sont offerts à des prix inférieurs aux prix actuels. Aucune de ces marchandises ne sera commandée à nouveau. Elles sont offertes strictement sur une base: premier arrivé, premier servi.

Choix de 100 motifs différents de services de table!

Porcelaine anglaise

Royal Albert & Paragon

Service pour 12 personnes

60 pièces plus 12 bols à soupe gratuits

Valeur de \$405

Victoriana Rose 2000\$
Chelsea Garden 2000\$
Tuscany 2000\$
Forget me not 2000\$
Rose Bouquet 2000\$
Celebration 2000\$

Un véritable cadeau que nous vous offrons
Toutes les grandes pièces d'appoint offertes à 50% de réduction.

\$595

Autres exemples d'offres spéciales

Spring Meadow 969,95\$ 295,95\$
Longwood 969,95\$ 295,95\$
Lilac Time 969,95\$ 295,95\$
Delevan 969,95\$ 295,95\$

Nombreux motifs en solde, à des prix incroyables mais vrais!

PUR CRISTAL 50% de réduction
Plaques plaques argent, services à thé, etc. 50% de réduction
Tasses et soucoupes 40% de réduction

Oneida, COUVERTS 5 PIÈCES ARGENT PLACQUE COMMUNITY
Prix cour. 70\$ 34\$
Acier inoxydable de luxe 12\$
Acier inoxydable COMMUNITY 10\$

Royal Albert

Old Country Roses

50% de rabais sur les autres pièces

Couverts 5 pièces 55% de réduction
Prix cour. 130\$ 58\$50\$
Tasses et soucoupes 15\$95\$

Noritake

Summerfield 92 pièces
Prix cour. \$969,95 269\$95
Raleigh 90 pièces
Prix cour. \$489,95 139\$95

Plus de 50 motifs au choix

Quincaillerie Caplan

6521 Somerled 489-2291

Une Touche professionnelle

en Cadeau



- Centrage et soulignement automatiques
- Justification temporaire de la marge de droite
- Retour automatique
- Système de correction automatique «word-out» «line-out» pour effacer un mot ou une ligne entière
- Plusieurs autres caractéristiques

En solde à 249\$95



brother

LIBRAIRIE LANDRY INC.
329, Duvernay
Beloeil
464-1072

ÉQUIP. BUR. ROBERT LÉGARÉ
291, de Villeneuve
St-Jérôme
430-4200

SOPA
900 est. Belanger
Montreal
276-7086

COMDIO ÉQUIP. BUREAU
4631, Papineau
Montreal
527-2471

J. D. GUVÉREMONT INC.
8907, boul. Pie-IX
Montreal
324-3357

ÉQUIP. BUR. MASCOUTAIN
1312, des Cascades
St-Hyacinthe
467-0074

PAP. & ÉQUIP. BUREAU-PRO
135, St-Charles
Longueuil
679-3220

COPIE PRO
100, Jutra est
Victoriaville
752-9775

NORMAND SPÉCIALITÉS INC.
302 est. St-Antoine
Montreal
861-9878

RUBANCO LTÉE
755, Ste-Foy
Longueuil
670-4390

7 raisons pour magasiner chez Caplan-Duval

1. JOHNSON BROS. 20 pièces

Quadra Valeur 160\$ Vente 64\$ 60% de rabais
Nordic Valeur 160\$ Vente 72\$

2. PIÈCES EN CRISTAL



Faites votre choix parmi notre vaste sélection

3. FIGURINES ROYAL DOULTON

Économisez 50% sur les célèbres figurines Royal Doulton

4. COUVERTS WMF

Ustensiles de table de très haute qualité en acier inoxydable. Seulement 9\$99 le couvert

5. BAGAGES Choix fantastiques de valises, attaché-cases et sacs Tote à 50% de rabais

6. NORITAKE Couvert 5 pièces

Sandhurst 150 75
Caté du soir 65 32
New Orleans 74 37
New Yorker 74 37

7. DOUILLETES EN PERCALE 180 FILS DE MARQUES RÉPUTÉES

Jeux 200 fils Lit 1 place 49\$99 Lit 2 places 54\$99 Grand lit 59\$99 Très grand lit 69\$99 DOUILLETES Wamsutta

Caplan-Duval 6700, Côte-des-Neiges (Plaza Côte-des-Neiges) 5800, Cavendish Mall Cavendish

3 CENTRES DE LIQUIDATION À SAINT-LÉONARD SU-PÈRE PLAZA À POINTE-CLAIRE Centre commercial Teranium CHOMÉDEY, LAVAL Centre commercial Saint-Martin 483-4040 SANS FRAIS 1-800-361-6482

LE SOLDE SEMI-ANNUEL

30%-50% de réduction sur tout un choix de marchandise dans nos boutiques pour hommes et femmes

EXEMPLES — 30% de réduction sur vêtements pour hommes			EXEMPLES — 50% de réduction sur vêtements pour hommes		
	PRIN COUR.	SOLDE		PRIN COUR.	SOLDE
Manteaux de laine	\$645	\$452	Imperméables	\$395	197.50
Imperméables	\$445	\$312	Complets	\$575	\$287.50
Complets	\$560	\$392	Vestons sport	\$380	\$190
Vestons sport	\$375	\$263	Chandails	\$235	\$117.50
Blousons	\$495	\$347			
Chandails	\$185	\$130			

Généreuses réductions — jusqu'à 50% dans tous les rayons

EXEMPLES — 30% de réduction sur vêtements pour dames			EXEMPLES — 50% de réduction sur vêtements pour dames		
	PRIN COUR.	SOLDE		PRIN COUR.	SOLDE
Vestes	\$485	\$340	Jupes	\$240	\$120
Jupes	\$215	\$151	Imperméables	\$465	\$232.50
Blousons	\$195	\$137	Manteaux de tweed	\$795	\$397.50
Manteaux de laine	\$695	\$487			
Manteaux garni de fourrure	\$995	\$697			

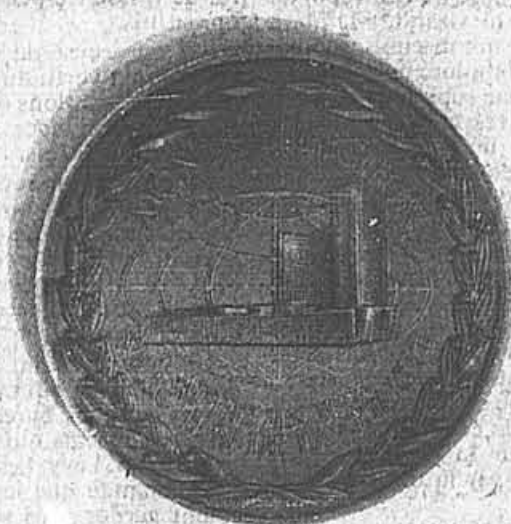
POUR DAMES AQUASCUTUM CHEZ OGILVY (514) 813-7836 AQUASCUTUM PLACE VILLE-MARIE (514) 875-7010 AQUASCUTUM LES COURS MONT-ROYAL (514) 813-7319

Tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins

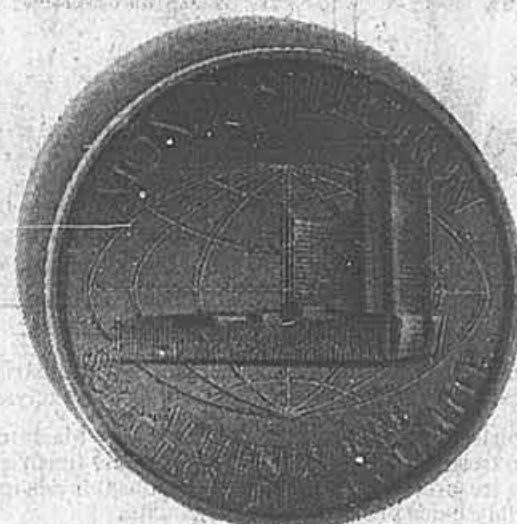
TOUTES LES CARTES DE CRÉDIT ACCEPTÉES



(Cigarettes Macdonald Spéciale Légère)



(Cigarettes Macdonald Spéciale Extra Légère)



(Tabac à Cigarettes Macdonald Spécial Extra Légère)



(Tabac à Cigarettes Macdonald Spécial Légère)



(Tabac à Cigarettes Macdonald Spécial)



(Cigarettes Macdonald Spéciale)

MACDONALD SPÉCIALE, MAINTENANT RECONNUE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE.

Plus tôt cette année, l'Institut International pour les sélections de la qualité s'est réuni en Europe pour juger les participants de l'industrie du tabac au "Monde Sélection 1988". La famille Macdonald Spéciale a remporté six médailles d'or et parmi celles-ci, la plus prestigieuse: la médaille d'or avec palmes.



Mais ne laissez pas l'Institut décider pour vous. Jugez vous-même et voyez si vous êtes du même avis que les experts européens. Après tout, pourquoi chercher à vous convaincre que Macdonald Spéciale vaut son pesant d'or. Vous n'avez qu'à l'essayer une fois pour le découvrir vous-même.

C'EST SPÉCIAL



AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler.

Moyenne par cigarette: Macdonald Spéciale Régulier: "goudron" 14 mg, nicotine, 1,1 mg. King Size: "goudron" 14 mg, nicotine 1,0 mg.

Moyenne par cigarette: Macdonald Spéciale Légère Régulier: "goudron" 11 mg, nicotine, 0,9 mg. King Size: "goudron" 11 mg, nicotine 0,8 mg.

Moyenne par cigarette: Macdonald Spéciale Extra Légère Régulier: "goudron" 8 mg, nicotine 0,8 mg. King Size: "goudron" 9 mg nicotine 0,8 mg.